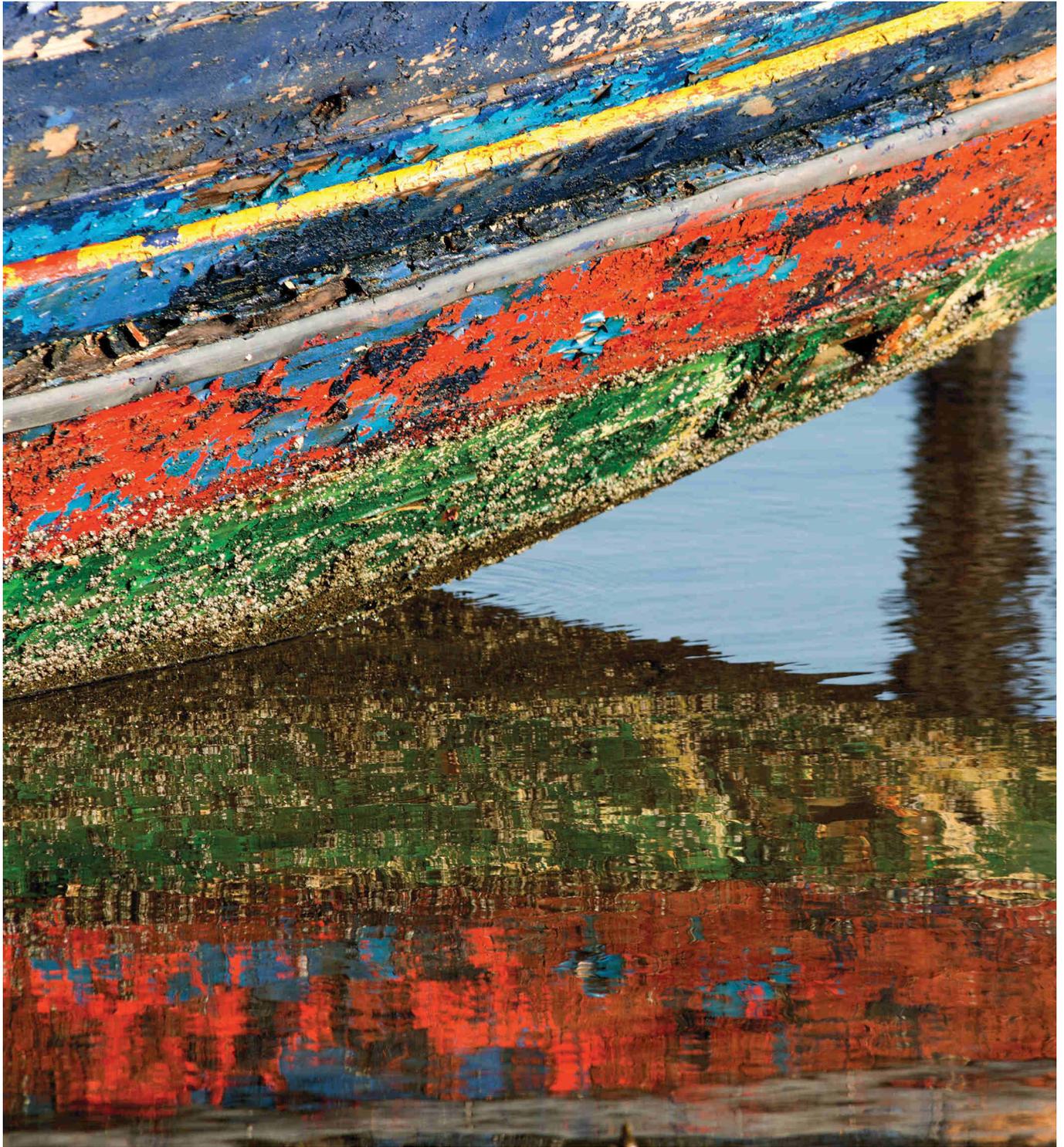


# Ile aux Moines

## La Gazette



Couleurs Guip

Photo : Louis-Marie TATTEVIN

*Gazette municipale n° 34 - Décembre 2017*  
*1€ au profit d'une association humanitaire*

# SOMMAIRE



■ SOMMAIRE - NUMÉROS UTILES.....	2	■ LA VIE DE L'ÎLE .....	22
■ ÉDITO DU MAIRE .....	3	■ ET AILLEURS .....	27
■ LA VIE DE LA COMMUNE .....	4	■ CONSEILS MUNICIPAUX.....	28
■ LA VIE DES ASSOCIATIONS.....	8	■ INFOS PRATIQUES .....	34
■ NOTRE PATRIMOINE .....	19		

## MAIRIE

Rue de la Mairie - 56780 Île-aux-Moines

**02 97 26 32 61**

**Fax : 02 97 26 38 27**

**www.mairie-ileauxmoines.fr**

**mairie@mairie-ileauxmoines.fr**

### Accueil du public :

Toute l'année du lundi au vendredi  
et 1 samedi sur 2 (semaines impaires)  
le matin de 9h00 à 12h00

### Horaires supplémentaires

du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre  
de 15h00 à 17h00 mardi et jeudi  
du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août  
tous les samedis de 9h00 à 12h00

### Permanences des conseillers municipaux :

1<sup>er</sup> vendredi du mois  
de 10h00 à 11h30

## DÉCHETS - TRI

### Encombrants

(Kerscot - Rue du Dolmen)

Lundi de 14h00 à 17h00

Jeudi de 9h30 à 12h30

Samedi de 9h00 à 12h

### Déchets verts

(exclusivement)

(ancienne décharge de Penhap)

Pour le transport, possibilité de s'adresser  
aux entreprises de l'Île-aux-Moines.

### La commune rappelle :

- *Qu'il est impératif de vider les sacs de déchets verts à Penhap, et de mettre les sacs vides dans le container prévu.*
- *Qu'il est interdit de déposer des déchets, même végétaux, sur le rivage ou sur les chemins.*
- *Qu'il est d'usage d'entretenir le long de sa propriété lorsqu'elle borde une voie communale.*

Dessins offerts par notre concitoyen Nono

**Comité de Rédaction :** Philippe Le Bérigot, Christine Dufourmantelle, Daniel Gilles, Joël Bouf, Laure Pédezert, Hubert O'Neill, Danielle Feneux, Marie-Paule Bellégo,

**Mise en pages :** IOV, Céline Dupuis

Dépôt légal n°1543

## NUMÉROS UTILES

### URGENCES

Urgences européennes	112
SAMU	15
Pompiers	18
Police secours	17
Centre antipoison	02 99 59 22 22
Hôpital de Vannes	02 97 01 41 41
Gendarmerie Île-aux-Moines (juillet & août)	02 97 26 34 82

### SERVICES

Office de Tourisme (1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre)	02 97 26 32 45
La Poste :	36 31
de 9h à 12h - du lundi au samedi - Toute l'année	
EDF	09 70 83 33 33
ERDF (dépannage)	09 72 67 50 56

### ACCÈS / TRANSPORTS

Réseau Kicéo / Créacéo <a href="http://www.kiceo.fr">www.kiceo.fr</a>	02 97 01 22 88
Izenah Croisières	02 97 26 31 45
Bureau du Port de plaisance	02 97 26 30 57
Taxi Frédo	06 45 27 62 54
Taxi Christophe	06 78 90 61 38

### ENSEIGNEMENT / LOISIRS JEUNES / BIBLIOTHÈQUE

École Saint Joseph	02 97 26 34 56
Centre de Loisirs Ticket Sports	06 79 10 18 97
Bibliothèque	02 97 26 32 61
Lundi de 18h à 19h - mercredi de 16h à 18h	
vendredi de 10h à 12h	
+ lundi 10h à 12h et samedi 11h à 12h - du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août	

### CULTE

Presbytère d'Arradon	02 97 44 03 72
Office dominical à 10h30	

### SOCIAL / SANTÉ

C. C. A. S. / EHPAD Résidence Léon Vinet	02 97 26 37 26
ADMR (aide à domicile)	02 97 57 10 42
Médecin - Dr Yves Taveau	02 97 26 37 45
Sans rendez-vous :	9h30 à 11h30 sauf vendredi 16h00 à 19h00 sauf mercredi et samedi
Sur rendez-vous :	après appel téléphonique
Infirmier - Régis Talhouarne	06 84 44 52 36
Kinésithérapeute - Yves le Godec	02 97 26 35 03
tous les jours sur RV	
Osthéopathe - Alexa Châtelet-Vannier	06 51 67 72 56
Pharmacie - Dr Gilbert Baron	02 97 26 31 49
9h00 à 12h30 sauf le dimanche, 15h00 à 19h30 sauf le samedi et le dimanche. <u>Pendant les vacances scolaires :</u> ouvert samedi après-midi et dimanche matin	



## Quel avenir pour les communes ?

La tenue du centième congrès des Maires de France, en novembre, a été l'occasion de faire entendre les inquiétudes des élus locaux face à leur confrontation à la quadrature du cercle : faire plus, faire mieux, assumer le transfert des charges et responsabilités de l'État tout en acceptant le gel de leurs ressources (gel qui contient, probablement à terme, leur diminution...).

Certes, toutes les communes ne sont pas affectées de la même manière par les orientations budgétaires gouvernementales. Selon un rapport de la commission des finances du Sénat, 69 % des foyers fiscaux îlois devraient être exonérés de la taxe d'habitation en 2020 (100 % à Trémargat, 61 % à Larmor Baden et à Arradon). Le contribuable ne peut naturellement qu'accueillir favorablement cette mesure. Les municipalités chagrines n'ont pas à s'inquiéter puisque la recette manquante sera compensée. Nous savons tous ce qu'il advient d'une compensation accordée à un temps « T » ; invariablement elle s'érode avec le temps.

La mesure est prise, elle ne peut en rester là car chaque commune a besoin d'avoir une visibilité financière. Il est annoncé une refonte de la fiscalité locale. Elle nous dira, plus que les discours de tribunes, le réel avenir de notre organisation territoriale. Chacun s'accorde à dire que l'échelon communal est celui de la proximité, de la réactivité, de la solidarité, de l'engagement politique quasi bénévole. Les services rendus à la population ne s'appuient pas sur pléthore d'agents. Combien coûterait l'exercice salarié de notre travail ? À combien seraient évaluées les responsabilités civiles, pénales que nous encourons ? Ce serait un faux alibi que d'exécuter les communes pour leurs responsabilités dans les difficultés financières nationales !

Les frontières des communes continentales ne sont plus inviolables et chez les plus petites d'entre elles, le travail, les commerces, les services tendent à disparaître. Le souci d'un service de proximité et l'attachement à l'identité de leur territoire leur permettent de considérer encore la fusion avec leurs voisins comme un choix libre. Pour combien de temps ?

Pour les insulaires, le handicap d'absence de continuité territoriale peut, paradoxalement être une chance si nous nous battons pour en palier les inconvénients. Car nul ne saurait faire face à ces défis, s'il ne les éprouve pas dans son quotidien, s'il n'épouse pas notre identité sociale, culturelle.

Les projets que nous avons réalisés en 2017 et portons pour l'année qui s'ouvre, se veulent être des réponses aux besoins exprimés par les résidents permanents et être porteurs d'amélioration de la vie de ceux qui viennent séjourner ou visiter l'île.

La rénovation de la place du Rû Vras est terminée, l'esplanade du Toulpry retrouvera bientôt son puits, ses tables de pique-nique, la maison des professionnels de santé a été inaugurée, le refoulement de nos boues sur la station de Bourgerel est effectif, les bâtiments de ferme et le terrain

du Cromlech de Kergonan sont propriété communales, le contrat local de santé encadre et offre les conditions du maintien de la couverture de nos besoins médicaux et sociaux. Grâce à la collaboration efficace de la réserve communale de sécurité, nous avons arrêté le plan communal de sauvegarde.

La transition énergétique est en marche. Nous avons procédé au changement d'une partie de notre éclairage public, nous avons commandé trois véhicules électriques, nous poursuivons l'enfouissement des réseaux...

2018, verra la rénovation du Bindo et des voies accédant au bourg, nous attendons l'évaluation des travaux routiers que nous escomptons mener à bien sur 2018 et 2019. Un terrain multisports, une piste de skate et roller seront opérationnels pour l'été prochain. La communauté d'agglomération, qui a la compétence de la protection contre l'incendie, a entendu nos besoins. Pour la fin de 2018, nos pompiers volontaires disposeront enfin d'une caserne neuve et nous profitons de cette opportunité pour créer un local sanitaires-bureau pour le personnel technique.

Sous l'égide de Golfe Morbihan Agglomération, les réaménagements des parkings de Port Blanc sont aussi programmés sur 2018. Des investigations archéologiques risquent de freiner la livraison initialement prévue pour l'été. L'objectif de l'opération est de rationaliser le stationnement, d'améliorer les conditions d'accueil par le positionnement de sanitaires, de bornes de recharge électrique. En contrepartie, le stationnement de proximité sera dorénavant payant en juillet et août. La partie extrême du « grand champ » demeurera gratuite et la participation financière de la commune nous permettra de disposer d'une petite centaine de places qui seront louées en « surbooking ».

La préservation de notre pointe sud, aujourd'hui de plus en plus visitée, nous oblige à penser... aux toilettes publiques. Deux cabines seront installées, l'une au Rudel, l'autre à hauteur du dolmen de Penhap. Nous avancerons aussi dans la réalisation de tronçons de la servitude piétonne le long du littoral, plus communément appelée le chemin côtier. C'est la libre administration des communes qui nous permet de tenter de



répondre ainsi, aux besoins exprimés par la population. C'est une liberté précieuse et, je veux le croire, efficace. Puisse-t-elle espérer qu'elle continue à exister.

En avant-première de la cérémonie des vœux, fixée au samedi 13 janvier, l'ensemble du Conseil municipal, les agents communaux se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2018. Que santé rime avec prospérité et convivialité, que les heures soient à la chaleur et au bonheur que vos projets se réalisent, que notre communauté demeure un endroit où il fait bon vivre.

Décembre 2017,

**Philippe Le Bérigot**

## L'EHPAD



*Le jeudi 15 juin, les résidents ont profité d'une belle journée ensoleillée pour le pique-nique annuel. Les familles, les élus, l'équipe et les résidents ont dégusté un repas et fait quelques jeux dans un cadre marin et sympathique.*



*Dans le cadre de la semaine du goût, un moment de partage a été organisé entre les résidents et les enfants de l'école.*

Quand le temps le permet, l'équipe accompagne les résidents pour des sorties appréciées au marché et pour des balades dans les rues de l'Île aux Moines.

Une fois par mois, une gaufre party est organisée dans l'enceinte de l'établissement. Des chants classiques et marins permettent de créer une ambiance conviviale.

Le téléthon de 2017 sera à l'honneur à la Résidence Léon Vinet. Les résidents vont réaliser des objets qui seront vendus début décembre sur la place de la mairie. Cette participation à cet événement national tient à cœur aux résidents.

## La Bourse aux Plantes

C'est toujours avec le même enthousiasme que la Bourse aux plantes s'est déroulée le 21 octobre dernier dans la cour de la salle du Rinville malgré une météo pour le moins défavorable qui en a sûrement découragé certains.



Les participants avaient, comme l'année dernière, préparé des boutures, récolté des graines, déplanté des petits arbustes pour échanger avec d'autres amoureux de la nature. Encore une fois la qualité et la diversité des plants étaient au rendez-vous !

Cette année, jardiniers et même visiteurs ont reçu un sachet de graines de fleurs diverses à planter devant leur maison ou sur les chemins qui parcourent notre île et la rendent si belle aux beaux jours.

À l'heure du déjeuner le Comité des fêtes nous avait préparé un barbecue qui nous a tous réchauffés.

Merci à tous pour cette belle journée de partage, et en particulier aux enfants de l'école qui nous avaient confectionné de superbes épouvantails.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine à la même époque. Et d'ici là bon hiver et bonnes plantations.

*Laure Pédezert*



# Travaux



Rue des Escaliers



Station d'épuration du Prado

## Réalisés 2017 :

- éclairage : changement de 110 lanternes
- boulevard de la Rade, Toulpry, rue de la Plage
- Rû Vras
- Maison des professionnels de santé
- Abris de la salle polyvalente
- Réfection centre de traitement des boues
- début chantier du Bindo
- rue du Presbytère

## Projets 2018

- fin de l'aménagement du Toulpry
- Toilettes sèches Rudel et Penhap
- Construction de la caserne des pompiers
- Terrain multisports
- Piste de skate
- Rue des Escaliers, place du Bindo
- Étude paysagère : bois d'Amour, Cromlec'h et Brouël
- Mise en place du programme de réfection des routes



Carrefour rue des Escaliers - rue du Bindo



### Centre de loisirs : bilan de fin de saison 2017



Vive le vent, vive le vent, vive le vent d'hiver...  
Les tongs sont rangées, les citrouilles décorées, la fin de l'année est déjà là !

Petit rappel :

Le centre de loisirs de l'Île-aux-Moines, accessible à tous les enfants de 4 à 16 ans, fonctionne les mercredis après-midi ainsi que durant toutes les vacances scolaires, sauf à Noël.

L'accueil est certes moins important durant l'année scolaire mais il n'en demeure pas moins que le centre est un système de garde à part entière ; c'est surtout une proposition de loisirs, une ouverture sur le monde, sur les autres, une action éducative et récréative pour les enfants qui ont soif de faire, vivre et partager des choses ensemble.

Il faut reconnaître qu'au niveau des animations proposées tout au long de l'année aux enfants, l'Île-aux-Moines n'a rien à envier aux autres communes !

Les activités proposées par l'équipe d'animation, parfois coûteuses, sont de plus en plus variées, innovantes et intéressantes pour les enfants de tous âges.

Cependant les enfants prennent toujours autant de plaisir à participer aux activités « basiques » telles que le foot, la pêche à pied, la chasse aux trésors ou encore les ateliers bricolage.



Le taux de fréquentation sur l'ensemble de la saison est assez satisfaisant ; ainsi cet été, ce sont quelques 299 enfants qui ont participé aux activités mises en place par des animateurs diplômés (merci à Christiane, Justine, Grégoire, Guillaume, Nicolas Grégoire, Louise, Victoria, Gwenn, Mia...).

Les jeunes Îlois ont pu s'ouvrir à de nouvelles disciplines et participer à des sorties originales.

N'oublions pas non plus de remercier et féliciter nos fidèles prestataires qui nous accompagnent depuis plusieurs années maintenant.



Nous remercions aussi les passeurs d'Izenah croisières pour leur gentillesse et disponibilité... merci de nous avoir attendus à quai de nombreuses fois.

Merci enfin au personnel communal, aux élus, aux parents, d'être présents, de nous soutenir, de nous aider parfois lorsque nous avons besoin d'eux.

Voilà, l'année 2017 s'achève déjà mais heureusement pour vous et pour nous, elle n'est pas encore finie et l'équipe d'animation donne rendez-vous tous les mercredis après-midi aux enfants présents pour des activités sportives ou des ateliers bricolages.



Seul regret, ne pouvoir répondre aux attentes des « ados » qui manquent de loisirs, d'occupations, mais pas d'imagination pour se distraire et pourtant on a essayé à la Toussaint !!!

L'équipe d'animation vous souhaite à tous de merveilleuses fêtes de fin d'année et vous présente tous ses vœux pour 2018.

Merci à tous et à très bientôt. ...

*Anne-Cécile Joubaud, directrice du Centre de Loisirs*

## Contrat Local de Santé

Sur l'île nous avons la chance d'avoir en permanence un médecin, un pharmacien, un infirmier, un kinésithérapeute, et depuis peu une ostéopathe, dont certains ont fait le choix de vivre sur place. Un établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) avec différents intervenants paramédicaux, sans oublier les pompiers bénévoles qui assurent le secours d'urgence aux personnes complètent l'offre de soins. Il n'en reste pas moins que c'est une situation à un instant donné, et qu'il faut se donner les moyens de maintenir, voire d'élargir la couverture de nos besoins médicaux et socio-médicaux. C'est pour se faire qu'a été signée, avec l'ARS (Agence régionale de santé) et la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie), la convention de mise en œuvre du Contrat local de santé des îles bretonnes du Ponant. Bien que qualifié de "local", pour la 1<sup>ère</sup> fois un CLS s'applique sur des territoires espacés, les îles bretonnes. Rien d'illogique à cela, leurs problématiques liées à la rupture de la continuité territoriale, sont proches.

Le CLS liste les objectifs communs en matière de parcours de soins et de prévention, fixe les actions à mener pour les réaliser à l'échelle locale (ici, les îles) ou de la commune, et répertorie les acteurs et les moyens aidant à leur mise en œuvre.

Une commission composée d'élus et des professionnels de santé pratiquant sur l'île a retenu plusieurs de ces objectifs. Citons-en quelques-uns :

- Dans le cadre de l'offre de soins de premier recours  
Améliorer la qualité du transport des patients (succession des moyens de transports, présence d'un accompagnant)

Organiser pour les patients des parcours fluides et coordonnés au sein des services hospitaliers et médico-sociaux du continent  
Favoriser les soins et le maintien à domicile en concertation avec les professionnels de santé  
Optimiser et sécuriser le circuit du médicament

- Dans le cadre de la Prévention  
Développer les partenariats avec les acteurs de l'île pour repérer, réduire les comportements à risques (lors des rencontres festives en particulier)

- Et dans un avenir proche espérons-le, la mise en place du recours à l'e-santé avec la télémédecine.

D'autres objectifs ont déjà été atteints comme celui de mettre à la disposition des professionnels de santé des conditions d'exercice optimales : proche de l'EHPAD, depuis l'été la Maison des professionnels de santé accueille en un même lieu infirmier, kinésithérapeute, médecin, ostéopathe. Agrémenté d'un studio aménagé, ce lieu permet aussi de résoudre le problème du logement des remplaçants.

Depuis quelques mois aussi, un service de portage de repas à domicile a été mis en place à partir de l'EHPAD (s'y adresser pour toute demande).

Le contrat n'est pas figé et pourra être adapté à de nouveaux besoins s'il s'en présente.

*Christine Dufourmantelle et Régis Talhouarne*



## Permis de construire

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Décision
17Y0002	Olivier FLAHAULT	Maison individuelle	Toulpry	Acc. le 01/06/2017
17Y0007	Régis TALHOUARNE	Isolation + extension + abri	Vieux Moulin	Acc. le 13/06/2017
17Y0011	SCI Kercroix	Maison individuelle	Croix de Kerno	Acc. le 27/06/2017
17Y0003	Christophe LE MENÉ	Maison individuelle	Ar er Vran	Acc. le 28/06/2017
17Y0010	Emma TUPIN	Extension	rue du Dolmen	Acc. le 05/09/2017
17Y0008	M. MONTORIOL, Y. MERGAULT	Maison individuelle	Ar er Vran	Acc. le 06/09/2017
17Y0017	Ronan CRÉQUER	Maison individuelle	Kerscot	Acc. le 14/09/2017
17Y0014	Louis SACHS	Extension	Kergonan	Acc. le 18/09/2017
17Y0012	Pierre PARQUIER	Maison individuelle	Ar er Vran	Acc. le 22/09/2017
17Y0005	SCI Le Rohu d'Emma	Atelier	ZA du Grégan	Acc. le 17/10/2017
17Y0019	Vannes Agglo	Centre de secours	Les Quatre-chemins	Acc. le 20/10/2017
16Y0007-M01	Nicolas BARRE	Modificatif	Port-Miquel	Acc. le 27/10/2017

### Permis de démolir

17Y0001	Commune de l'Île-aux-Moines	Centre de secours	Les Quatre-chemins	Acc. le 19/09/2017
---------	-----------------------------	-------------------	--------------------	--------------------

### Déclaration préalable

17Y0006	Jean RÉGNIER	Extension	Kerno	Acc. le 24/05/2017
17Y0008	Jean-Marc DESMAREST	Ouverture + abri + extension	Kerscot	Acc. le 19/06/2017
17Y0009	Virginie COZON DEVRED	Châssis de toit	rue du Mané Rinville	Acc. le 17/07/2017
17Y0010	Bretagne Sud Habitat	Ravalement	Vieux Moulin	Acc. le 25/07/2017
17Y0011	Nicolas LAMBERT	Rénovation	Le Bindo	Acc. le 14/08/2017
17Y0013	SIAEP de Vannes Ouest	Rénovation station d'épuration	rue du Prado	Acc. le 08/09/2017
17Y0016	Christian DENYS	Abattage arbre	Pointe de Toulindac	Acc. le 07/11/2017



### Association Remue-Méninges IAM

L'association Remue-Méninges créée en 2015 organise des ateliers « mémoire » sur IAM. Elle compte 22 adhérents en cette rentrée 2017 et une douzaine de participants réguliers. Ces ateliers se déroulent en 2 sessions de 10 séances chacune d'une durée de 1 heure environ.

La mémoire est comme un muscle et se doit d'être entretenue. Elle a aussi besoin d'évoluer pour rester vivante. La diversité des exercices proposés a pour objectif, entre autres, de répondre à ces deux points :

Entretenir ses fonctions cognitives en faisant travailler les différentes mémoires par l'activation de cinq afférences sensorielles : visuelle, auditive, gustative, tactile et olfactive, permettant de faire resurgir des souvenirs et des émotions enfouies et oubliées.

La maintenir vivante par l'acquisition de nouvelles connaissances, le travail sur la concentration et par le développement de l'imaginaire.

Les exercices nécessitent un effort personnel mais aussi une participation active dans le groupe car la mémoire a besoin des autres. La convivialité et l'aspect ludique de ces séances en dehors de tout élément de compétition permettent de véritables échanges stimulants.

Marie-Liesse Luneau propose une nouvelle formation d'animateurs en 2018 pour les personnes intéressées. La date et les modalités de participation seront précisées ultérieurement dans la petite gazette.

*Danielle Feneux et Marie-Liesse Luneau*



### Easylang

Nos séances hebdomadaires des mardis soirs se sont stabilisées sur un rythme 2/3 – 1/3.

Durant la première heure, nous utilisons un outil pédagogique audio-visuel. Il nous permet de travailler d'abord notre écoute et la compréhension. Mais, chemin faisant, nous révisons simultanément la grammaire, développons notre vocabulaire et améliorons notre prononciation. Nos visages concentrés montrent bien que la captation des sons et des mots n'est pas toujours une tâche aisée, lorsqu'il s'agit de suivre une conversation spontanée entre anglophones.

L'expression de nos visages change complètement durant la demi-heure qui suit. Il s'agit alors de faire la synthèse de nos acquis sectoriels. Nous discutons ensemble de sujets variés avec la contrainte de n'employer que la langue anglaise. Lorsque l'un d'entre nous est bloqué par un mot qui lui



manque, tous se mobilisent pour trouver un moyen de sauver l'essentiel, à savoir que le contenu de la pensée se transmette d'une manière ou d'une autre.

La bonne humeur qui domine cette dernière demi-heure est peut-être aussi due au fait qu'avec l'évolution des adhésions, nous avons, cette année, une parfaite parité femmes-hommes (5-5)

Contact : André Lauer 02 97 26 38 44

Annie Mouchot 02 97 26 33 52

### Le Club des Sages

Le 31 octobre 2017, le Club des Sages a réussi à emmener 10 de ses membres à Grand-Champ pour un spectacle sur les folklores des pays d'Amérique latine (côté Pacifique). Ce fut splendide. Avec leurs 500 costumes, les Mariachis, les chanteurs, les jeunes danseurs et danseuses pleins de dynamisme et d'humour, nous ont fait passer un très bon moment. Nous espérons pouvoir assister au prochain spectacle prévu en novembre 2018 avec une troupe russe qui nous promènera dans un voyage international.

Les nouveaux adhérents potentiels sont toujours attendus les mardis et jeudis après-midi, surtout s'ils viennent avec des idées neuves.

Bonne fin d'année à tous et toutes

*La Présidente, Annick Soulat*



### ADSL

Les travaux prévus à l'automne dans la baie du Vran devraient commencer ce mois de novembre. Rien ou personne ne s'y oppose maintenant. Les retards (ou le frein, qui sait ?), des uns ou des autres n'empêcheront pas l'application de la servitude de passage pour piétons le long du littoral, donc la poursuite du sentier littoral jusqu'à Brouël. Pouvons-nous, pour le plaisir des promeneurs, espérer ce sentier pour Noël ? On le souhaite...

En attendant, joyeux Noël à toutes et tous. Bonne Année et Bonne Santé pour 2018 !

*Denise Rivière*

## Une nouvelle association à l'Île-aux-Moines (et plus loin...) pour prendre soin de la Terre et de nous-mêmes.

L'association AnimaTerra part du constat que les gestes pour la planète, aussi nécessaires soient-ils, ne sont pas suffisants pour apporter une réponse sur la durée aux problèmes écologiques de notre temps et que si nous ne changeons pas notre vision et notre relation au monde, nos actes aussi vertueux soient-ils, n'auront qu'une efficacité limitée. Aussi, développer une écologie intérieure, en retrouvant un chemin d'amitié avec nous-mêmes, avec les autres (en écoutant nos besoins réels d'amour, de sécurité, de sens...), et avec la nature, nous rendra moins dépendants de la consommation, plus sobres et plus respectueux de la Terre qui nous porte, nous nourrit et nous élève. L'association AnimaTerra propose une palette d'outils pour cultiver notre goût de la vie simple et retisser les liens avec la nature profonde qui nous habite, à travers la reconnexion à la grande nature que nous habitons.

- Un gîte et une table d'hôte bio/végétale à Ker Francesco & Luna (Port Miquel) pour accueillir les personnes individuellement ou en groupe le temps d'un vivre ensemble autrement + un salon de thé/bibliothèque ouvert sur demande + un jardin en permaculture destiné à devenir jardin partagé
- Des ateliers écolo-créatifs pour petits et grands à travers la relaxation et la réalisation d'objets verts, tels que nichoirs à hirondelles en papier mâché, fabrication de produits « made in home » (produits cosmétiques, ménager, phyto bio), décoration de Noël en matière recyclée..., cuisine saine, initiation au compost, aux toilettes sèches...
- Des projections de films alternatifs



- Un engagement pour les causes environnementales de l'île et plus loin : sauvegarde des hirondelles, nettoyage des fontaines, lutte contre les déchets et les pesticides, encouragement de la biodiversité...
  - Des ateliers artistiques, de musique, de danse ou d'arts corporels en relation avec la nature et les éléments
  - Des temps en nature : ballade à la rencontre des plantes sauvages comestibles et des algues...
  - Des séances de méditation libre proposées de façon ponctuelle
- Tous ceux et toutes celles que ce projet peut inspirer sont bienvenu(e)s pour nous rejoindre et partager leurs idées, leurs talents et leurs propositions !

Contact : Christine Kristof-Lardet,  
animaterra56@gmail.com, tel: 06 70 03 29 12  
www.animaterra.fr (en cours de réalisation)

## Association Île-aux-Moines - Pašman

Cette année 2017 devait voir arriver « les Croates » à l'Île-aux-Moines, mais quand, et surtout combien ? Dès le mois de janvier les contacts avec l'île de Pašman se sont intensifiés et vers la fin février nous savions que 26 habitants de Pašman séjourneraient chez nous du 17 au 24 septembre.

Alors il a fallu organiser tout cela, trouver des aides financières et autres, les loger et bâtir un programme pour qu'ils puissent découvrir notre île, le Golfe, et la région de Vannes.

Et puis il y avait l'intendance à prévoir : 26 personnes à loger, transporter, nourrir, divertir... Mais le principal souci restait la langue car aucun d'entre eux ne parle français, et quelques-uns seulement connaissent l'anglais. Alors il y a eu un miracle qui s'appelle Annie Govys puisqu'elle parle le croate couramment



et qu'elle habite l'Île-aux-Moines. Elle s'est mise à la disposition de nos amis de Pašman pendant tout leur séjour. Merci Annie ! Finalement nous avons pu leur proposer un programme qui semble-t-il leur a plu, grâce à l'aide de la municipalité, du Département, des associations de l'île, d'Izenah Croisières et de la Compagnie des Ports du Morbihan : grand tour du Golfe

(merci à Izenah Croisières), journée en sinagot (3 bateaux, merci au sinagot îlois et à ses amis de Séné), croisière jusqu'au Crouesty et visite du port et du Petit Mont (merci à la Compagnie des Ports du Morbihan). Sans oublier la visite de Vannes et celle de Sainte-Anne-d'Auray.

Pour nous aussi ce sont de bons souvenirs car ce sont des gens joviaux et festifs. Et puis ils chantent à tout propos. Parmi eux il y avait Milo et sa guitare. Ainsi, le dimanche de leur arrivée,

après leur installation, il y avait un pot de bienvenue à la mairie : ils ont fait le trajet en chantant à quatre voix, accompagnés par Milo ! Et ce fut ainsi chaque soir et chaque jour de leur séjour. Et en plus il a fait beau !

Nous sommes des îliens, a conclu Andrina Luic dans le journal de Zadar, et malgré la barrière de la langue, nous sommes reliés par la mer, l'insularité et les gens. Et tout finit par des chansons.

*Le Bureau*



Voici quelques nouvelles de l'A.C.C.A.

Notre assemblée annuelle s'est déroulée le samedi 23 septembre 2017. Deux nouveaux chasseurs et une chasseresse nous ont rejoints cette année, ce qui porte à 43 le nombre des adhérents.

Lors de notre assemblée, nous avons informé les chasseurs présents qu'après concertation avec Le Maire et la fédération de chasse du Morbihan, nous avons décidé de décaler l'ouverture générale prévu le dimanche 17 septembre 2017 au dimanche 1<sup>er</sup> octobre, en raison de la prolongation touristique (Izenah Xtrem, autres manifestations et affluence touristique encore très importante en septembre). Cette demande fera l'objet d'un renouvellement les années à venir.

Suite à notre présence à " la Semaine du Golfe 2017 " qui nous a permis de récolter environ 2500 €, nous avons pu investir dans l'achat d'un tracteur et un broyeur afin d'entretenir les chemins et terrains mis à notre disposition sur l'île (en collaboration avec le Conservatoire du Littoral).



Nous vous informons que la "grande" soirée de l'A.C.C.A. : repas, tombola et soirée dansante aura lieu le samedi 10 février à la salle polyvalente (la présence de sonneurs viendra agrémenter cette soirée).

Le bureau profite de cette occasion pour souhaiter à Tous de Bonnes et Heureuses Fêtes de Fin d'Année

*Le bureau de l'ACCA*



## Les Pensionnés et Veuves de la Marine Marchande et de la Pêche

Bonjour à Tous !

Comme nous n'avons pas publié d'article dans la dernière gazette de décembre, je vous fais un résumé rapide de nos activités :

- en janvier : Galette des Rois de la Section de l'île avec une grosse partie des adhérents, toujours dans une atmosphère chaleureuse. Nous profitons de cette réunion pour encaisser les cotisations.
- le 26 février : Le repas des Marins à LANGUIDIC où nous étions 17 de l'île. Bonne ambiance et bon orchestre.
- le 14 mai : Assemblée Générale départementale au Palais des Arts à Vannes. Nous y étions plus nombreux cette année. Cette A.G. était présidée par notre Président National, Jacques Schirmann.
- ensuite du 21 mai au 27 mai : la Semaine du Golfe. Merci à tous pour la réussite de notre exposition à la chapelle du Trec'h. Merci d'avoir réuni tous les documents. Ceux-ci ont montré que les marins de l'île ont navigué sur toutes les mers du globe à travers le monde. Merci à une fille de marin,

d'avoir écrit un texte disant ce que les enfants ressentent avec les longues absences du père. Merci aussi de nous avoir prêté la photo de Mathilde, notre porteuse de télégrammes. Merci d'avoir assuré les permanences de garde. Merci encore d'avoir assuré « les petits dej » des marins participant à la Semaine du Golfe.

- d'autre part, la Présidente s'est déplacée : le 23 février à l'ENIM à Lorient, pour une réunion Commission Affaires Sociales.
- Le 7 mars à Carhaix au Comité de Bretagne (Morbihan Côtes d'Armor, Finistère).
- Le 24 mars : réunion de bureau départemental à Étrel et le 31 mars Conseil d'Administration à Ste Anne d'Auray.
- le 7 mai : Assemblée Générale à Belle-Île.

Un peu de répit pendant les vacances sauf quelques craintes pour la suite de notre régime spécial dans les documentations reçues. Mais dernièrement, après le Congrès des Sables d'Olonne, les perspectives étaient meilleures. Il est promis une augmentation de 0,8 %, ce qui donnera environ 7 Euros pour une pension de 880 euros... Nous avons encore

réclamé une revalorisation des petites pensions mais jusqu'à maintenant, rien à l'horizon. Pourtant le directeur a changé

- le 30 août, réunion à Lorient de la Commission des Affaires Sociales pour préparer le Congrès.
- le 12 septembre réunion à Carhaix. La région Bretagne compte plus de 60 % des adhérents de la Fédération. Mais elle ne compte que pour 3 voix lors d'un vote de la fédération... Ainsi le Morbihan ne compte pas plus que la Corse et ses 100 adhérents. Le 1<sup>er</sup> octobre, Congrès aux Sables d'Olonne. Votre Présidente, à la tribune, a réclamé que les veuves bénéficient avec leur pension de reversion de certains avantages acquis par leurs époux. Le prochain demi-soldier vous donnera le compte rendu de ce Congrès
- le 20 octobre, réunion de bureau départemental à Étel.
- le 27 octobre Conseil d'Administration à Sainte-Anne-d'Auray.

La galette des Rois aura lieu le 21 janvier.

L'Assemblée générale de notre section est prévue le 10 avril prochain. Le repas des marins à Languidic le dimanche 18 février et l'Assemblée Générale Départementale à Quiberon le dimanche 6 mai.



Le bureau se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Très bonne année 2018. Que cette nouvelle année vous garde en bonne santé.

*Michèle Béven et le Bureau*

## Association des Parents d'Élèves de l'école St-Joseph

L'école Saint-Joseph de l'Île-aux-Moines compte, pour cette année scolaire 2017-2018, 20 enfants, 8 en maternelle, dans la classe de Myriam de Béarn (PS à CP) et 12 en primaire, dans la classe de Bénédicte Chatel (CE à CM).

Cette année le bureau est représenté par Marine Montoriol (Présidente), Morgane Guiragossian (Présidente adjointe), Julie Longuet (Secrétaire), Marie Talhouarne (Secrétaire adjointe), Édouard Brunet (Trésorier), Marine Brunet (Trésorière adjointe).

Mille mercis à Stéphanie Olmer pour ses bons et loyaux services au sein de l'APEL toutes ces années, son dynamisme et son sourire. N'ayant plus d'enfant à l'école, elle quitte donc le bureau.

### *À l'école Saint-Joseph de l'Île-aux-Moines :*

- Nos petits écoliers participeront à des ateliers cirque animés par des professionnels, puis auront la chance de se produire sous un vrai chapiteau en mai 2018 avec les élèves de l'école Saint-Pierre de Baden. À cette occasion des affiches seront disposées sur les panneaux d'affichage de l'île pour que les spectateurs îlois soient nombreux à venir les applaudir à Baden.
- Des cours d'anglais sont proposés aux enfants tous les vendredis après-midi.
- Une excursion à Branféré sera une possibilité de sortie de fin d'année scolaire.

*L'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre vous propose cette année :*

- Marchés de Noël : les vendredis 8, 15 et 22 décembre 2017 sur la place du Marché. Nous vous proposerons une vente



d'objets confectionnés par les enfants de l'école Saint-Joseph de l'Île-aux-Moines pour accrocher dans le sapin, un sac avec les dessins des enfants, et bien sûr de bons gâteaux faits avec amour !

- Bric-à-brac de Pâques : le dimanche 22 avril 2018 sur la place du marché. Venez nombreux profiter de ce moment pour vous débarrasser de tout ce dont vous n'avez plus besoin !
- Repas de fin d'année : le samedi 30 juin 2018. Ensemble et dans la bonne humeur nous partagerons un repas pour fêter la fin de l'année scolaire !
- Bric-à-brac de l'été : le dimanche 5 ou 12 août 2018, une autre édition sera annoncée.

Pour nous contacter :  
APEL Saint-Joseph : 06 82 66 55 58,  
apelstjoseph56@gmail.com

Nous vous souhaitons tous nos vœux pour cette nouvelle année !

*L'APEL*

### Le Comité des Fêtes et Régates

#### Petites news

Le Téléthon 2016 s'est déroulé comme à la tradition dans le bourg mais l'atmosphère extérieure nous a obligés à installer nos animations dans la salle annexe de la mairie. Nous avons organisé cette manifestation avec quelques jeunes de l'Association des Jeunes Îlois, un grand merci pour leurs bonnes volontés.

Nous devons aussi remercier Hubert O'Neill qui a fait voyager les Îlois dans le temps... Promenade dans l'Île-aux-Moines en « Traction »

Et puis 2017 :

La fin d'après-midi du 1<sup>er</sup> janvier a ouvert les festivités avec un vin chaud partagé dans la salle annexe.

La soirée Chandeleur, le 2 février, s'est déroulée comme d'habitude dans une bonne ambiance. Une soirée crêpes appréciée de tous !

Le printemps a été animé par la traditionnelle « Semaine du Golfe » sur le port avec la participation de trois autres associations. Les grillades quotidiennes et le repas du samedi soir ont été d'un grand succès. Un grand merci encore à tous les bénévoles.

Puis la fête de la Saint Jean,

Au soir du 24 juin, comme depuis plusieurs années, c'est déroulé le pique-nique géant à la grande plage avec mise à disposition pour ceux qui le souhaitent d'un barbecue. Le temps était un peu capricieux en début de soirée (il nous avait privé de plage !!) mais l'ambiance y était tout de même.

Et l'été s'installe...



Comme chaque année, nous avons animé les soirées du 14 juillet et 15 août, avec les bals pour enfants et les descentes aux lampions suivis des bals sur la place du Marché, Un grand merci à vous tous pour vos participations.



À l'automne,

La Bourse aux Plantes du 21 octobre nous a permis d'organiser un « déjeuner barbecue » dans la cour de la salle du Rinville comme l'année passée.

Bonnes fêtes de fin d'année et bonne année 2018,

*Françoise BELLEGO et les membres du Comité des Fêtes*

### Korollerien Izenah



*Spectacle du 25 novembre.*

Dans le cadre magnifique de la Pointe du Trec'h, nous avons dansé le dimanche 30 juillet pour la Fête de la mer devant un public venu nombreux à ce rendez-vous incontournable de l'été. Un répertoire de danses variées et entraînantes a généré une ambiance chaleureuse à la Fête !

Puis en septembre, l'Association IMP a reçu une délégation de l'île de Pašman en Croatie et à cette occasion nous les avons invités à participer à notre répétition du jeudi et c'est avec beaucoup de plaisir qu'ils se sont laissés entraîner dans le

rythme de nos ridées et autres danses traditionnelles...

Bonheur partagé ensuite tous ensemble autour d'un buffet.

Les répétitions ont lieu le jeudi à 17 heures à la salle polyvalente. Yanne et Bernard ont à cœur de toujours vouloir améliorer la qualité de nos spectacles et Lionel celle de nos décors ! Merci à eux, à tous les danseurs pour leur assiduité et à tous les bénévoles qui nous aident pour y parvenir.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

*La secrétaire, Catherine Le Roux*



## Izen'arts

Les enfants et adolescents ont pu s'exprimer lors de la semaine du Golfe (mai 2017) et du Repas de l'APEL (juillet 2017) présentant une chorégraphie apprise avec Faustine Bellégo, notre professeur.

La rentrée 2017/2018 a eu lieu le premier samedi d'octobre 2017 pour notre association proposant comme l'an passé :

- Cours de stretching (adultes) : Les samedis du 11h à 12h.
- Cours de Modern Jazz (ados / adultes) : Les samedis de 14h30 à 15h30
- Cours de Modern Jazz (enfants de 7 à 10 ans) : Les samedis de 16h45 à 17h45
- Cours d'initiation (enfants de 4 à 6 ans) : Les samedis de 16h à 16h45

Nous comptons lors de cette rentrée 25 à 30 inscrits.



Les tarifs mis en place sont les suivants (un cours d'essai est possible)

- 1<sup>er</sup> cours adultes par famille : 45 € / trimestre  
Cours supplémentaire adulte ou enfant d'une même famille : 15 € / trimestre
- 1<sup>er</sup> cours enfants par famille (si aucun adulte n'est inscrit) : 30 € / trimestre  
Cours supplémentaire enfants d'une même famille : 15 € / trimestre
- Cours à l'unité avec adhésion à l'association : 10 € (adulte) - 7 € (enfant)

### De la nouveauté pour cette année :

Nous tentons de mettre en place, pour janvier 2018, un cours de musique pour les enfants de l'école de l'Île-aux-Moines (4 à 11 ans). Pour les parents qui seraient intéressés d'y inscrire leur(s) enfant(s), nous vous invitons à vous faire connaître aux coordonnées jointes ci-après.

Enfin et pour illustrer la partie « Zen » d'Izen'Arts, nous prévoyons de vous proposer une initiation au Tai Shi Chuan. Pour les intéressés, guettez les affiches !

Suite à cela, et si vous êtes nombreux à vouloir tenter l'expérience, nous réfléchissons à mettre en place un cours sur l'année.

Nous sommes très heureux que cette aventure se poursuive cette année et vous invitons à nous rejoindre hommes, femmes et enfants, même en cours d'année.

Pour toute information, il vous est possible de nous joindre : [izenarts56@gmail.com](mailto:izenarts56@gmail.com), Marine : 06.82.55.55.58

Une très belle fin d'année à toutes et tous.

IZEN'ARTS

## Du golf au bord du Golfe

Pour la sixième année consécutive les golfeurs et golfeuses de l'Île aux Moines se sont retrouvés le 22 août pour une compétition amicale sur le parcours de Baden. La formule de jeu adoptée permet d'associer des joueurs expérimentés et des personnes ayant débuté le golf récemment. L'équipe gagnante de l'édition 2017 s'appelle Le Lério et était composée de Richard Pédezert, Anita Rousseau, Joëlle Marquet et Jean-Marie Danet.

Si vous souhaitez participer en 2018 vous pouvez contacter Alain ([al1regeto@gmail.com](mailto:al1regeto@gmail.com)) ou Daniel ([danielmarquet@yahoo.fr](mailto:danielmarquet@yahoo.fr))

Alain Gerset



### Kin-Ball Club Îlois



#### Grande évolution chez les Requins !

Les jeunes Îlois du club grandissent et certains changent de catégorie : 3 Îlois (Tamara, Malo, Edern) ont fait leurs premiers pas chez les adultes en compétition avec Vannes. Les 2 équipes vannetaises (gars et filles) ont fait 2<sup>ème</sup> de leur 1<sup>er</sup> match chez les seniors. Un début très intéressant des jeunes de l'Île aux Moines qui vont vite s'adapter à leur nouvel environnement grâce à leur expérience dans le kin-ball.

L'objectif serait d'arriver en finale.

De gros défis, restez à l'écoute !

FORZA IZENAH !!!

*Le Président, Armand Plessis*

*contact : kinballclubilois@gmail.com*

*Fb : Kin-ball club ilo*

### Pilates



Des cours de « Pilates » ont lieu sur l'Île aux Moines dans la salle annexe de la Mairie. 4 cours d'une heure sont assurés par Franck Améaume (Coach Sportif et professeur de Pilates certifié) :

2 cours le lundi de 17h à 18h et de 18h à 19h

2 cours le vendredi de 17h à 18h et de 18h à 19h ce dernier cours étant réservé aux débutants

Le nombre de participants est volontairement limité à 8-10 par cours pour permettre à chacun d'apprendre les mouvements et de progresser en toute sécurité. Franck surveille et corrige les postures en permanence, rappelant les fondamentaux et les consignes. Il propose des adaptations si besoin au cas par cas.

Le Pilates est une méthode « douce » de renforcement des chaînes musculaires profondes (muscles posturaux). Les mouvements sont lents et précis, coordonnés à une respiration latérale costale, le tout demandant de la concentration. L'objectif de cette méthode, très en vogue depuis quelques années et plébiscitée par tout le corps médical, est de ramener le corps dans un alignement idéal, créant ainsi une forte stabilité (notamment du dos) limitant de ce fait douleurs et blessures permanentes.

La philosophie de Joseph Pilates résidait dans le fait d'amener le corps et l'esprit à ne faire qu'un, de trouver une synergie bénéfique à la recherche de l'exécution parfaite. Cette méthode a pour but d'harmoniser votre silhouette en vous apportant une plus grande force intérieure.

Pour toute info vous pouvez me contacter au 06.83.06.42.34. ou Franck au 06.09.12.44.09.

*Sylvaine Guichard*

## Association Gymnastique féminine

Pour l'année 2017/2018, l'association Gymnastique féminine avec comme professeur Anne-Cécile Joubaud assurera 3 cours de gymnastique à la salle polyvalente :

- Le lundi de 14h30 à 15h30 cours d'entretien et d'ergonomie
- Le mardi de 10h à 11h renforcement musculaire
- Le mercredi de 18h à 19h gym fitness/cardio

L'association est ouverte à tous et à toutes et la cotisation annuelle est de 66 €. Pour tout renseignement je suis à votre entière disposition au 06.83.06.42.34.

Sylvaine Guichard



## Association Forest Île



Le traditionnel tournoi de tennis annuel, ouvert à tous, s'est déroulé du 8 au 9 août 2017. Il était organisé par les familles Magne et Rocquigny sur les deux courts des associations îloises. En deux jours, une communication en temps réel a facilité la participation de plus de quarante joueurs aux tournois, entre les gouttes bretonnes ! Le public était aux rendez-vous.

Le tournoi jeune, à élimination directe, réunissant 16 jeunes de moins de quinze ans a vu la victoire d'Auguste Vallat

en finale contre Philippe Autric. Louis Dugied et Alexia de Lauversin étaient les demi-finalistes.

Vingt-cinq joueurs adultes participaient au tournoi senior, joué en double par poule. Une première série de trois matches par poule, avec changement de partenaires et d'adversaires permettait de sélectionner quatre joueurs par poule. La finale se disputait en double par élimination directe avec à chaque tour un changement de partenaire. La victoire est revenue à l'équipe réunissant Patrick Gavoty et Olivier Gardies contre Clément Gardies et Clément de Lauversin

La famille Magne accueillit le 8 août en fin d'après-midi l'ensemble des joueurs et leurs familles pour une remise des prix. Un pot amical permit à chacun de commenter les meilleures balles et d'échanger avec de nouvelles connaissances et de nouveaux partenaires de jeu. Rendez-vous l'année prochaine les 7 et 8 août 2018 avec inscription sur place la veille, rue du Prado.

Jean-Luc Bour - 06 87 16 99 35

## ANIM

Après une année 2017 difficile suite au décès de Marc Burban notre président, les membres de l'ANIM ont su se remobiliser et se fédérer pour maintenir le programme mis en place en 2016.

Cette équipe, composée sur l'eau de Jean-Michel et Carole Pilon, Samuel Briel, Hélène Robert-Bancharelle, Daniel et Martine Marion, Christophe Jehannin, Dominique Beven, Patrick Le Mauff, Stéphane Légrier, et à terre d'Anne Burban, Florence Valois, Marine Montoriol, Patricia Holl, Raphaëlle Le Roux, Evanne Burban, Christophe Tattevin, Fabrice Levet, Éric Blanchard et Roger Zabel sera à nouveau sur le pont pour la saison 2018.

### Championnat Guépard

L'ANIM avait en charge d'organiser 7 des 10 régates du championnat annuel des Guépard dont la semaine du Golfe et le Festival de la Voile. L'expérience de l'équipe tant à terre que sur l'eau nous a permis d'accueillir les équipages avec sérénité.



Voici les résultats du championnat annuel des Guépard :

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive c'est Yoann Baly et Yvonig Le Port qui remportent le championnat suivis de Rémi Chedal Anglay et d'Yves Mergault ; Georges Fournol et Charles Belbeoch complètent le podium.

L'année 2018 s'annonce exceptionnelle. Outre les 6 régates de Guépard, dont 4 à l'île-

aux-Moines, et le Festival de la Voile, l'ANIM organise cette année le National Muscadet. Cet événement qui se déroulera du 11 au 15 juillet sur l'île-aux-Moines devrait rassembler entre 70 et 90 bateaux soit entre 350/400 personnes pendant 5 jours sur le port. Un très beau spectacle à partager sur les passages des pointes, les départs devant le port et les arrivées le soir.

Le 14 juillet est une journée hors régate, un rassemblement entre les Muscadet et les Guépard pour tourner autour du « caillou » avec rassemblement le soir au port de l'île-aux-Moines. ● ● ●

• • •

### Programme 2018

- dimanche 20 mai : Régate du Bois d'Amour
- dimanche 3 juin : Régate du Goret
- du mercredi 11 au 15 juillet : National Muscadet
- dimanche 29 juillet : Régate de Loc'
- du lundi 13 au 15 août : Festival de la Voile
- samedi 25 août : Chilloux's Cup
- du samedi 8 au 9 septembre : Trophée Gilles Gahinet

L'ANIM est toujours affiliée à la FFV, et malgré les nouvelles contraintes qu'elle nous impose (certificat médical obligatoire pour les licences journalières), nous maintenons une moyenne de 100 licenciés sur les 170 adhérents au club.

Je ne peux remercier ici tous les sponsors et les différentes instances qui soutiennent le Festival et les autres régates

## Association pour un Sinago Îlois

La fin de la saison 2017 a été marquée par la venue de nos amis croates venus en force passer une semaine sur l'île. Une sortie a été programmée pour eux pendant leur séjour et, avec les accompagnants, ce sont 38 personnes qui ont embarqué, cap sur la sortie du Golfe et pique-nique à Port-Navalo. Bien évidemment une telle assemblée n'a pu profiter de cette journée qu'avec l'aide des bateaux des « Amis du Sinagot » de Séné qui ont accueilli à leur bord une partie des participants. Grand merci à Jacky Urbinati, président de cette association, et à ses équipages qui ont permis à tous les Croates de profiter de ces bateaux magnifiques et tout ceci gracieusement, merci encore.

Ce sont donc « Joli Vent » « Mab er Guip » et « Crialéis » qui ont navigué de conserve lors de cette belle journée. La presse de Pašman rendait compte de cette journée en termes élogieux : « nous nous souviendrons particulièrement de la promenade sur trois répliques de sinagots, bateau de travail traditionnels

que nous organisons faute de place, mais tout le long de ma présidence je ferai un zoom sur un partenaire « invisible ». Les petites mains dont on ne parle jamais et cette année sera pour le Cap-Horn, qui stocke les bouées de parcours, les bidons d'essence, qui ouvre un samedi pour une réunion improbable et qui offre régulièrement le café et les croissants pour une régates de Guépard quand le port est désert.

### Assemblée générale de l'ANIM 2017

Comme tous les ans, nous vous convions à notre prochaine AG qui aura lieu le samedi 30 décembre dans la salle annexe de la Mairie à 17h. Venez nombreux pour regarder les photos de l'édition du Festival 2017 et trinquer à cette nouvelle saison qui s'annonce haute en couleur !

*Le président, Yves Mergault*

de cette région ». Un grand merci à Isabelle et Maël pour la gracieuse participation du Relais des Mousquetaires à la confection du pique-nique pris devant Port-Navalo.

Trois jours après cette journée les affaires sérieuses reprenaient avec la grande régates du défi des « écraseurs de crabes » qui, faut-il le rappeler avait vu notre bateau s'incliner l'an dernier en finissant deuxième. Le défi était de taille sur un parcours autour de l'île d'Ars concocté par nos amis de Séné. Au terme d'une course très animée Bob a pu conduire le Crialéis à la victoire. Le final fut exceptionnel et les crabes de la dernière marque de parcours se souviendront longtemps du passage de ces fous furieux qui prirent la verte d'Escovez en sandwich entre le Crialéis et le Mab er Guip. Quel final et quelle journée !!!

Depuis le bateau a retrouvé son échouage d'hiver devant le Charlemagne en vous attendant pour des navigations heureuses en 2018. Vous pouvez toujours faire vivre l'association par un don ou par le règlement de votre cotisation qui est, cette année encore, maintenue à 25 € par adulte. N'hésitez pas à encourager la conservation de ce beau patrimoine.

Nous voici déjà en fin d'année, occasion pour nous de vous adresser à tous nos vœux de très bonnes fêtes et de souhaiter que le meilleur vous accompagne au long de l'année qui vient.

Bon vent à tous

*Le bureau*





## Festival de la Voile de l'Île-aux-Moines 727Sailbags

### Trois jours de fête

Pour la 22<sup>ème</sup> fois, le Festival de la Voile de l'Île-aux-Moines a disputé ses traditionnelles régates autour du 15 août dernier. Sous la houlette d'une équipe réorganisée, nouvellement dirigée par notre Président Yves Mergault brillamment assisté de Marine Montoriol, la logistique s'est mise en place pour la satisfaction des 112 équipages qui ont répondu présent. Le jury de la SRV et de l'ANIM a orchestré le départ de 10 classes durant ces trois jours. Le petit temps régna dans l'ensemble ; néanmoins, un véritable combat eut lieu entre les protagonistes. La tension des équipages par temps faible est souvent plus difficile à contrôler que dans la brise fraîche.

Une fois encore le traditionnel « Tour de l'Île » du 15 août a satisfait pleinement les spectateurs et les compétiteurs. Personne ne peut rester indifférent à la vue de cette flotte en marche, naviguant à toucher la côte. L'apogée du spectacle est donnée, une nouvelle fois, par la série des Guépard. Avec 33 bateaux, elle a fait l'événement 2017. D'autres séries au comportement moins professionnel se sont appliquées à terminer leurs parcours dans la joie et la bonne humeur, comme au bon vieux temps. Le Festival 727Sailbags, fut aussi l'apprentissage pour la jeune classe des rudiments de la régates. Le 14 août, entre la Grande Plage et le Goret, le Festival Jeune a réuni 35 équipages. La météo aidant, le Festival a tenu sa place dans une île en fête.



Ceci dit, le nombre de participants continue de décliner malgré la qualité du rassemblement et la bonne humeur ambiante. Un véritable changement d'époque illustré par une véritable désaffection pour la régates en France, le climat économique morose qui rend plus difficile la recherche de financement, le budget familial difficile à boucler en fin de mois pour les participants, ou tout simplement l'usure du temps, tout cela aurait pu sonner le glas de notre Festival.

La nouvelle règle de la FFV concernant les inscriptions n'a rien fait pour nous aider ! Elle exigeait - même pour une seule régates - de présenter un certificat médical qui, outre la complexité du rendez-vous chez le médecin, augmente le coût des dossiers. Malgré la présence du docteur Taveau facilitant au port cette visite, et qui, soit dit en passant, a reversé sa recette à l'association du Sauvetage en Mer, cette obligation a quelque peu dissuadé de nombreux régatiers. Une perte que nous estimons à une cinquantaine d'équipages.

Ce moment de régates si particulier, tenant à la qualité du plan d'eau et à l'histoire maritime du Golfe, dispose d'une pleine légitimité. La mairie de notre île, la région et le département continuent leurs aides précieuses. Plusieurs sponsors nous aident avec générosité, des organes de presse comme « Ouest-France », « Voiles et Voiliers » ou « Hit West » soutiennent notre action depuis longtemps. Le Festival pèse un lourd « tonnage » à l'échelle du petit équipage de l'ANIM qui doit faire face à de savantes manœuvres. Nous sommes toujours à la recherche de personnes de bonne volonté pour travailler au bureau directeur de notre association. À bon entendeur salut.

Les gagnants par série :

- En catamaran C1, la famille Goapper et en catamaran, la famille Trebaol.
- En dériveur, la famille Duflos et en Guépard une fois de plus la famille Fournier-Foch.
- En monotype de sport le J/24 d'Antoine Lemaistreet.
- En Osiris 2, Olivier Roncin. En Osiris 1, une nouvelle fois Alain Gautier ; et en quillard de sport, les habitués frères Masselin.
- En traditionnels de moins de 5 m, Bernard Minvielle ; et en plus de 5 m, Jacques Guibert.

Daniel Gilles



### Compagnie du Caillou

Année 2018, deux nouveaux défis pour la Compagnie du Caillou, créée par Armelle Dubois il y a plus de 8 ans.

Deux projets en préparation, qui nous permettront, dans des registres différents, de vous offrir de belles soirées théâtrales tournées vers le rire. Alors n'oubliez pas de regarder les panneaux d'affichage !

- « Un air de famille » d'Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri : heureux de se retrouver comme chaque vendredi soir, impatients de se juger... les retrouvailles familiales sont l'occasion de faire exploser les tabous et les vérités. Mise en scène par Blanche Raine.
- « C'est la guerre, Monsieur Gruber » de Jacques Sternberg : pièce à l'humour grinçant et ubuesque, qui n'a rien perdu de son charme psychédélique et pop... où l'auteur joue avec les mots et les situations absurdes. Mise en scène par Marina Didier.



*Le Président, Olivier Champenois*

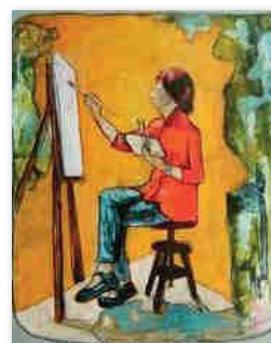
### Couleurs du Temps

L'Association « Couleurs du Temps » est née en 2002 à l'initiative de plusieurs résidents de l'Île-aux-Moines. Elle regroupe des artistes amateurs - peintres et sculpteurs - de l'île. Cette année le vernissage a eu lieu le 8 août en présence de Philippe Le Bérigot, maire de l'Île-aux-Moines.

Comme pour les expositions précédentes, le public est venu nombreux et a apprécié les œuvres présentées par les 8 exposants dont 3 invitées, Anne-Élise Decré, Marylène Govys et Marie-Liesse Luneau. Cette réunion est un précieux moment de rencontres et d'échanges. Nous vous remercions tous pour votre présence et votre fidélité.

L'Association se propose d'ouvrir un espace lors des manifestations prochaines à ceux qui souhaiteraient exposer quelques-unes de leurs œuvres.

*La Présidente, Michèle Le Texier*



### Les Escales Musicales



Cette saison peut être considérée comme un succès, le public a été très fidèle et nous avons pu constater un intérêt grandissant pour les ateliers pré-concert de 17h30 pour les jeunes. Les 3 concerts de l'été : Amanda Favier, violon puis Maria Pereira chant fado et le récital de Maceij Pikulski, piano, ont retenu l'attention des très nombreux auditeurs.

De plus, le concert prévu habituellement au printemps a été reporté à l'automne et pour ce « Jazz Manouche », 130 auditeurs ont dû trouver place dans la chapelle Notre-Dame-d'Espérance.

Les Escales essayeront de vous apporter encore quelques moments de plaisir en 2018.

*J.M. Chrétien*



### Le Trech 2020

Des nouvelles de l'association

L'Association du Trech 2020 a repris ses activités tristement, après la disparition brutale de sa vice-présidente, Brigitte Mahéo, le 14 juillet dernier.

Nous nous sommes attelés, comme chaque été, au nettoyage de la côte ouest, moins sale d'année en année grâce à ce travail régulier. Toutes les générations participent, et les plus jeunes se sont ainsi initiés au respect de l'environnement. Un apéritif simple et chaleureux a ensuite été offert aux bénévoles.

Nous tenons à remercier la municipalité pour les travaux de réfection de la cale nord du Trech l'hiver dernier. C'est de cette cale que les passages vers le continent s'effectuaient à la voile, autrefois.

La mise en valeur et la protection du site ainsi que le bien-être de ses résidents sont au centre de nos débats et nombreux sont les thèmes abordés, les actions à mener. L'association Le Trech 2020 a besoin de tous les habitants du Trech pour être plus efficace, davantage à l'écoute de tous et pour proposer d'autres idées utiles à l'environnement ou à la communauté.

Pensez à adhérer nombreux !



*letrech2020@gmail.com*

## Les cales de notre île

### Un précieux patrimoine maritime à préserver

La vie sur l'île commence toujours sur une cale, lieu symbolique de liaison avec le « continent ». Celles du port (cale de Toulindac et Grand Pont) sont la propriété du département, mais les autres, également de véritables ouvrages de génie civil anciens, ont été rétrocédés à la commune dans les années 1960. Il est important que le patrimoine maritime de l'île soit préservé par ses habitants et c'est la mairie qui en assure la gestion. C'est à Hubert O'Neill, adjoint au maire, qu'a été confiée cette mission. La commune assure le financement de cet entretien ; la région apporte une aide dans certaines opérations et selon des pourcentages divers.

### Les sept cales de notre île

Sept cales de l'île sont la propriété de notre commune. Celle du Petit Pont au Lériot a été restaurée en 2012. Celle de la pointe du Trec'h - qui avance son nez dans le courant - le fut en 2016. Elle assurait jusque dans les années 1920 le passage vers Arradon. *An trech* ne veut-il pas dire le « passage » en breton ! L'autre cale de la pointe du Trec'h orientée vers l'est fait partie du port entièrement reconstruit en 1991. C'est là qu'aujourd'hui est célébrée en juillet, la Fête de la mer. Et c'est à cet endroit qu'autrefois, les lourdes gabarres « faisaient côte » pour embarquer les enrochements de la carrière du Trec'h à destination de Vannes. La cale de la pointe de Brouhel quant à elle assurait la liaison avec l'île d'Arz (et l'assure toujours ... un peu moins) ; celle de Penhap (cale de Carlez) permet de rejoindre le continent par le sud (Kerners et le Logeo). Celle du Guéric qui faisait partie d'un port, a été superbement refaite à l'ancienne en 2012. Elle est moins connue car moins utilisée, en bordure de la route qui longe la chapelle. Enfin la cale du Goret sur la côte ouest dont nous avons photographié les travaux de restauration en avril 2010.



*Cale du Goret en furie. En Février 2016 le vent de noroît est monté à 60 nœuds en rafale !*

Par gros temps, orientée vers l'ouest, cette cale subit les assauts des vents dominant de suroît. Nous l'avons prise en exemple pour illustrer le travail d'entretien périodique que demandent ces ouvrages maritimes liés au vent et au courant. Un mot tout d'abord sur le nom « Goret ». Il serait la déformation de Gored ou Gors qui signifie « pêcherie avec barrage » ou « pêcherie d'estran » ou « écluse à poissons ». Le filet était positionné à marée haute entre les deux « petites » cales - celle du nord et celle du sud - barrant en quelque sorte toute la largeur du petit port. Le poisson se trouvait prisonnier à marée descendante. D'autres lieux bretons disposant de la même configuration, portent ce nom comme à Bréhat, Séné, Douarnenez, Hennebont, Ouessant ou Penmarc'h, ... Cette façon très ancienne de pêcher crustacés ou poissons portait l'appellation de « droit de goretterie \* »

### Platelage\*, fruit et moellon

C'est à la société ETPM, dirigée par Emmanuel Rietvelt, que la mairie confia la réfection de la cale du Goret attaquée par les intempéries. Cette entreprise de Pluvigner est spécialisée dans le travail de la pierre. Elle intervient au niveau de la restauration pour les « Monuments Historiques » ; elle travaille aussi pour les particuliers sur les parements de façade, les pavages, les murs et murets, les fontaines et bassins. Sa troisième fonction concerne les travaux en site maritime et fluvial. Elle n'intervient pas dans les travaux de plongée mais essentiellement dans la zone de marnage. En raison de la particularité de cette tâche, intimement liée aux



*Le chantier est installé en haut de cale où tous les matériaux peuvent être acheminés par la route. Pour les cales qui ont un accès impossible par la terre, il est nécessaire de venir avec un chaland, par la mer.*



*Cet engin spécial motorisé (chargeuse) a été conçu spécialement pour circuler sur les cales et y déplacer les matériaux*



*Vue vers la terre. Les pierres de couronnement ont déjà été remplacées et les pavés positionnés sur les deux côtés de la cale afin de travailler sur le platelage.*

caprices de la nature, les employés de cette société ont un profil particulier. Ils doivent avoir une bonne pratique et ont souvent une ancienneté importante (plus de 20 ans). Ils sont généralement autodidactes. Simple à première vue, cet ouvrage doit répondre à une technologie précise. Le « fruit\* » de la cale en est un exemple. Pour renforcer la résistance dynamique, les flancs de la cale ne sont pas verticaux, mais inclinés selon une pente de 10%. Ainsi, les moellons\* placés sous les pierres de couronnement et allant jusqu'au sol doivent être rigoureusement positionnés pour respecter cet angle. Le travail est réalisé bien sûr selon les heures de marées, le plein emploi se situant autour de midi, heure de la basse mer des grandes marées dans le Golfe (36 heures après la nouvelle et pleine lune).



*Vue vers la mer. Placés en attente, les pavés bien rangés peuvent subir l'action des marées avant d'être réimplantés.*

Le mortier qui compose le lit du platelage\* ainsi que le ciment du rejointoiement des pavés sont bien évidemment un ciment « prise-mer » PM-ES (Prise Mer Eau Salinitude). On peut citer sa marque (Durabat) dans la mesure où la Sté Lafarge qui commercialise ce produit n'a aucun concurrent ! Les organeaux quant à eux sont en acier galvanisé à chaud et tenus par une « bride » scellée dans la pierre. Le tintement métallique caractéristique d'un organeau frappant le pavé



*Travaux sur le nez de la cale à marée basse. Réinstallation des pavés tenus à leurs bases par le mortier et, entre chaque pavé, par le ciment.*



*Une planche de coffrage en bois sert à aligner et tenir les pavés avant leur scellement. Il délimite le joint en ciment.*

signale un proche appareillage. Signe des temps, le nettoyage des cales à la chaux vive (oxyde de calcium) ou l'utilisation des détergents, comme cela se faisait auparavant, sont formellement interdits depuis quelques années pour respecter l'environnement du site. Le karcher à haut débit n'est pas non plus conseillé dans la mesure où il peut endommager les différents joints. Reste l'utilisation de la brosse et de la gratte appliquée à « l'huile de coude ». Cette technique qui respecte la nature est sans doute moins efficace et demande plusieurs interventions par an.

« Attention, ça glisse ! » est souvent le leitmotiv utilisé par les utilisateurs de cale progressant à petits pas et avec beaucoup de minutie. La cale du Goret comme de nombreuses autres se termine dans l'eau par trois marches. Le rôle de ces marches est de consolider la tête de cale. À cet endroit est placée la balise portant le cône de signalisation marquant le bout de cale par une balise dite latérale : triangulaire et verte pour le Goret (vert tribord en entrant). Ce « signal » était, encore récemment constitué d'un cône en tôle formé en trois dimensions et donnant de loin la forme d'un triangle. Il est aujourd'hui constitué de deux pans de surface plate assemblés – plus faciles à fabriquer – qui offre également de loin la perspective d'un triangle.



*Les deux extrémités de la bride d'organeau vont être sciées puis écartées avant d'être scellées entre deux pavés (le mot organeau désigne les deux pièces : la pièce ronde et la bride).*



*L'organeau -en acier galvanisé à chaud- est installé sur la cale.*

**Mode d'emploi.** L'usage d'une cale appartient à tout le monde. Ceci étant, il donne seulement le droit d'embarquer et de débarquer. L'utilisation de la cale offre parfois l'occasion de vives invectives, surtout en été quand elle se trouve utilisée à outrance. Il est alors important qu'une saine discipline soit connue des utilisateurs. Rester amarré à une cale plusieurs heures, voire plusieurs jours n'est pas conforme aux traditions maritimes, et fait simplement preuve d'un manque de sens marin et de savoir-vivre. Par ailleurs, règle de base : accoster vent debout facilite la manœuvre. Pourtant, certains plaisanciers s'évertuent à écorcher leur peinture en accostant vaillamment vent arrière. Autre sujet : il fut un temps où les gosses qui jouent avec les va-et-vient se faisaient tirer les oreilles. C'est qu'ils ramenaient les annexes qui s'abîmaient ensuite contre la pierre. Enfin, la cale n'est pas le domaine réservé des marins, des pêcheurs ou des baigneurs. Ce promontoire permet au promeneur de prendre le recul nécessaire avec la terre, pour y respirer l'air pur de la mer.

Daniel Gilles

- Goret : Source : étude de Guy Désiré sur le mot « Goret ».
- Platelage : surface plane qui reçoit les pavés, bordée par les pierres de couronnement qui forment les côtés de la cale.
- Fruit : désigne l'inclinaison des parois d'une cale. Elle doit respecter un angle de 10 % : pour un mètre de haut, écartement en bas de 10 cm par rapport à la verticale.
- Moellon : pierres brutes formant - sous les pierres de couronnement beaucoup plus ouvragées - les parois verticales de la cale



*Le poteau en pin est fixé au moyen de cales en bois dur.*

## Les gourmandises de l'île

### La cotriade d'Alphonse Le Saout

#### Ingrédients pour 6 personnes :

2 kg de poissons variés (congres, rougets, grondins, vieilles, aiguillettes, lieus, daurades, saint-pierre, corlazos). Donnez la préférence au congre, au grondin, au rouget et au corlazo. À défaut de corlazo, prendre la vieille. Évitez les poissons huileux (maquereaux, chinchards, thon). Dans ces 2 kg de poissons variés, comptez aussi 3 soles et 6 morceaux de lotte.

Il vous faut de plus, 12 langoustines et 24 moules, 2 oignons, 3 gousses d'ail, un brin de thym, une feuille de laurier, une cuil. à soupe de concentré de tomates, huile, sel poivre de Cayenne, des croûtons de pain et 150g de gruyère râpé.

#### Préparation :

Réservez soles et morceaux de lotte.

Videz les autres poissons, mais laissez-les tels quels et faites-les rissoler à l'huile bouillante. Lorsqu'ils commencent à dorer, réduisez le feu (feu doux). Ajoutez les oignons et les gousses d'ail finement hachées, ainsi que thym, laurier, un peu de sel et de poivre. Quand les oignons et les herbes se sont légèrement colorés, ajoutez de l'eau bouillante (entre 2 l et 2,5 l). Laissez cuire 10 min et passez à la moulinette, deux fois de suite. Si le mélange est trop épais, allongez avec de l'eau bouillante dans laquelle vous avez délayé un peu de concentré de tomates.

Goûtez et rectifiez l'assaisonnement si nécessaire.

#### Présentation :

Dans un plat en terre, mettez quelques louches de cette soupe et faites-y cuire à feu doux les filets de soles et les morceaux de lotte réservés. Ajoutez-y langoustines et moules lavées mais entières. Faites cuire une dizaine de minutes, puis enlevez poissons et coquillages. Reversez ce bouillon de cuisson dans la soupe.

Disposez sur un plat : poissons, langoustines et moules. Versez la soupe dans une soupière.

Servez à part dans deux petits bols, croûtons grillés frottés d'ail et gruyère râpé.

Cette soupe de poissons, un peu moins connue que sa cousine la bouillabaisse, est une délicieuse spécialité bretonne.



*(recette parue dans la gazette n° 5 – 1974)*

### L'Île-aux-Moines et les voitures

S'il y a un sujet dont on parle dans les familles de façon récurrente depuis des années c'est bien celui-là ; il est accompagné du fameux « il y a trop de voitures à l'Île aux Moines. »

Trop c'est combien ? Et puis ce qui est amusant c'est que bien souvent ce sont ceux qui disent qu'il y en a trop qui finissent par en faire venir une.

On entend aussi « le maire ne peut pas les interdire parce que les routes sont départementales ».

Alors quelle est la part du vrai et du ressenti ?

En 1965 à l'occasion d'un goûter chez Stanislas Jean, alors maire, il m'avait dit « il y a une petite centaine de véhicules sur l'île et ça m'inquiète ». Pas très scientifique mais c'est une indication.

En 1997 sous le mandat de Charles André Govys 146 voitures sont recensées.

En 2017, le 1<sup>er</sup> novembre, le recensement extrêmement précis fait état de 164 véhicules à 4 roues immatriculés, cela comprend les taxis, les quads, tous les véhicules d'artisans, ceux de la Saur et de l'EDF à demeure sur l'île.

Une progression d'environ 50 voitures de 1965 à 1997 c'est beaucoup mais c'est un quart de la progression nationale.

Une progression de 18 voitures seulement en 20 ans cela ne correspond pas au ressenti, pourquoi ?

Parce qu'il faut rajouter les autorisations temporaires qui sont en moyenne de 8 par semaine de janvier à juin puis de septembre à novembre pour des fourgons d'entreprises qui travaillent sur l'île et dont le séjour dure en moyenne une semaine .

Pour compléter l'analyse il faut savoir que sur les 164 voitures d'aujourd'hui, 18 appartiennent à des résidents secondaires, phénomène qui n'existait pas autrefois, ils n'osaient pas.



B14 identique à celle de Léon Vinet.

#### Autrefois

Certains se souviennent du Command Car Dodge WC 62 importé sur l'île par Yves Labat et qui a servi à élargir les chemins, transporter les marchandises, les vivants et les morts. Bouboule a pris sa suite comme taxi jusqu'à ce qu'il achète un fourgon Renault Goélette orange.



Fin de vacances - Embarquement familial dans le taxi de Bouboule.

Ce gros 4x4 n'était pas le premier engin motorisé, il avait été précédé après la guerre par la fameuse Citroën Boulangère B14 verte de Léon Vinet qui allait chercher au Grand Pont l'avitaillement de son hôtel.

Cela a vraisemblablement été la première voiture de l'île.

Puis la vie s'est organisée comme partout ailleurs, la commune était active, le tourisme naissait et avec lui les taxis comme Roger Niol et sa 203 familiale noire badgée Taxi tour de l'Île, l'ancêtre du camion rouge de Soizic, puis le premier réel taxi professionnel : Raymond Le Mauff et son Tub Citroën.

Même le maire avait une voiture, c'était une horrible voiture anglaise verte, une Austin je crois, mais c'est vrai qu'il était aussi médecin, c'était Louis Garin.

Avant lui, le pôle médical était concentré dans les sacoches du Solex de Sœur Rose qui parcourait l'île sur son engin seringue à la main, faisant des écarts pour éviter le père Bouquin à fond sur son triporteur Peugeot chargé de bouteilles de gaz.

C'était avant, ni mieux ni moins bien, cela correspondait aux besoins de cette époque pour la population de cette époque avec les absences de normes de l'époque. Qui accepterait aujourd'hui de se faire piquer le derrière par une religieuse non mandatée, seulement dévouée ? Quelle administration autoriserait aujourd'hui les livraisons de gaz sur un triporteur hors d'âge chevauché par un ancien quasi aveugle sans casque ?

C'était avant c'est tout.

#### Aujourd'hui

Le nombre de véhicules tend à se stabiliser grâce aux efforts de la municipalité qui délivre des autorisations individuelles, qui réglemente drastiquement la circulation (interdiction dans le bourg et au port pendant l'été), et interdiction du stationnement sur l'ensemble de la commune sauf sur les quelques places aménagées.

La plupart des communes insulaires sont confrontées à la même difficulté liée à un réseau routier totalement inadapté pour un nombre important de véhicules, au développement des égoïsmes au détriment de l'intérêt général, lui-même lié à la pression des nouveaux résidents souvent d'origine citadine et peu habitués à se passer de voiture même en vacances.

Enfin pour répondre à la rumeur citée plus haut, le maire peut parfaitement interdire la circulation automobile par arrêté, que les routes soient départementales ou communales,

mais ce serait au détriment des îlois qui vivent et travaillent 365 jours par an sur l'île. En effet, il ne peut pas y avoir dans ce domaine d'exceptions à la règle générale ; une seule île bénéficie d'une interdiction totale : Bréhat, mais cela a été fait avant l'arrivée de la première voiture.

Pour que les autos soient bien tolérées il faut qu'elles se fassent discrètes et pour qu'elles soient discrètes il faut qu'elles ne roulent qu'en cas de nécessité ; des jeunes qui

roulent en plein été avec la voiture des parents ou des grands parents est un mauvais signal.

La commune de l'Île-aux-Moines profite de nombreuses aides pour faire des économies d'énergies fossiles et a ainsi décidé de remplacer 3 de ses voitures de service par des véhicules électriques, ce qui améliorera encore le bien-être de chacun.

Hubert O'Neill

## L'inventaire permanent de la flore îloise

Il n'y a pas que les îlois qui se fassent régulièrement recenser. Riche de près de 350 espèces, la flore de l'île a commencé à être étudiée au 19ème siècle. Elle est depuis régulièrement inventoriée et plus particulièrement depuis l'intervention du Conservatoire du littoral.

Aujourd'hui, les observations réalisées tous les ans permettent d'obtenir un inventaire permanent de la végétation îloise. Au même titre que les suivis d'oiseaux, ces observations sont transmises afin de traiter l'information. Pour la flore, c'est le Conservatoire botanique national de Brest qui est chargé de cette mission.

Quel est le but de cet inventaire ?

Tout d'abord, il contribue à la connaissance botanique au niveau régional et national. Les données îloises viennent se joindre à d'autres ce qui permet une photographie de la répartition de la flore de nos territoires. C'est à partir de ces éléments que l'on peut mesurer le degré de rareté de telle ou telle plante et donc par conséquent la nécessité d'instaurer ou non des mesures de protection.

À l'échelle d'un site, cela permet de fixer des objectifs de gestion même s'il existe parfois un décalage entre un statut de protection et la réalité locale. Ainsi, l'asphodèle d'Arrondeau est une plante protégée au niveau national mais elle est commune sur

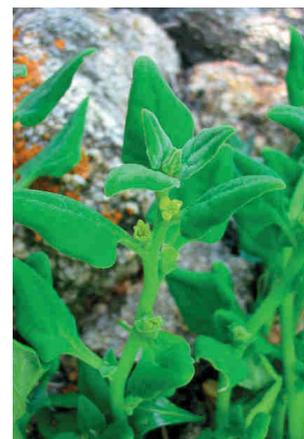


Linaria de Pélissier (photo : J. Barrataud)

l'île. À l'inverse, la linaria de Pélissier (*Linaria peliceriana*) est une plante peu commune dans le département mais ne dispose d'aucune protection. Cette espèce a été découverte en 2013 sur une lande de la côte ouest suite à un défrichage. Les graines présentes dans le sol ont sans doute profité d'un retour de conditions favorables (lumière suite au défrichage, ...) pour germer et sortir ainsi de leur dormance. Ainsi, localisée sur une seule station de l'île, cette linaria présente autant d'intérêt de conservation que l'asphodèle.

On le voit, les actions de gestion ont une incidence sur la flore. En 2006, c'est le recreusement d'une mare à Kerbozec qui est à l'origine de l'installation de la renoncule pelté (*Ranunculus peltatus*), plante aquatique commune mais pas encore recensée sur l'île.

L'inventaire permet aussi de constater l'arrivée de nouveaux venus. Échappées des jardins, profitant du transport de marchandises ou des changements climatiques, diverses plantes se naturalisent et intègrent notre paysage. Ainsi, les hauts de plages ont vu apparaître la tétragone (*Tetragonia tetragonoides*) appelée aussi « l'épinard de Nouvelle-Zélande » ou bien encore le baccharis, arbuste invasif des marais littoraux.



Tétragone

Enfin, l'inventaire peut mettre en avant la disparition d'autres espèces. Ainsi, des plantes inventoriées par le passé n'ont pas été revues. C'est le cas la renoncule de Baudot (*Ranunculus baudotii*), disparue depuis 2006. Poussant dans le petit marais du Lann (près du bois de la Chèvre), cette plante flottante des marais saumâtres a sans doute vu évoluer ses conditions de milieux (lumière, niveau d'eau, ...). Ses semences sont peut-être encore présentes dans le sol et ne demanderaient qu'à germer si le contexte naturel se montrait plus favorable.



Renoncule de Baudot (photo :M. Portas)

Les plantes apparaissent et disparaissent au gré de l'évolution du milieu naturel. La connaissance qu'apportent les inventaires permet de déterminer la gestion à mettre en place. Ainsi, par des mesures adaptées, le patrimoine végétal de l'île pourra être préservé.

Julien Leperlier

## Carnet

### Naissances

Mía Russo, fille de Céline et Alexis Russo et petite-fille de Yann et Betty Camenen, née le 09 août 2017

Anaëlle Foucaud, fille de Félicie Dufourmantelle et de Lilian Foucaud, née le 5 septembre 2017

Nolan Briel, fils d'Estelle Baucher et Guillaume Briel, né le 12 novembre 2017

Owen Créquer, fils d'Élodie et Ronan Créquer, né le 26 novembre 2017

Gabin Fokoua, fils de Maïwenn Le Bérigot et Georges Fokoua, né le 12 décembre 2017

### Mariages

Aude de Langlais et Jérôme Darche, le 30 juin 2017

Virginie Pasgrimaud et Mathieu Pelen, le 01 juillet 2017

Anne-Fleur Bouriez et Quentin Stevenson, le 01 juillet 2017

Christelle Huby et Marc Chaigneau, le 22 juillet 2017 à Bouliac

Domitille Petit de Bantel et Guilhem de L'Anglais, le 12 août 2017

Marguerite O'Neill et Amaury de Matharel, le 19 août 2017

Margaux Fabre et Antoine Decherf, le 25 août 2017

Rozenn Martin et Maxime Requillard, le 01 septembre 2017

Jeanne Le Goff et Jean Biton, le 09 septembre 2017

### Décès

Françoise Névo Françoise, décédée le 10 décembre 2016 à Vannes

Anne Petitjean, décédée le 15 février 2017 à Boulogne sur Seine

Marie-Thérèse Briel, née Le Port, décédée le 18 juin 2017 à l'Île-aux-Moines

Raymond Talhouarne, décédé le 02 juillet 2017 à Auray

Laurent Sizaret, décédé le 07 juillet 2017 à l'Île-aux-Moines

Max Henriette, décédé le 12 juillet 2017 à l'Île-aux-Moines

Dominique Mabit, décédé le 14 juillet 2017 à Vannes

Jacques Flamen, décédé le 27 juillet 2017 à l'Île-aux-Moines

Joseph Guéno, décédé le 10 août 2017 à Auray

Michelle Potier, née Renaud, décédée le 24 août 2017 à l'Île-aux-Moines

René Jéglot, décédé le 10 septembre 2017 à Villejuif

Marie-Françoise Martineau, née Aubert, décédée le 19 septembre 2017 à l'Île-aux-Moines

Micheline Joly, née Rouxel, décédée le 19 septembre 2017 à Savigny-sur-Braye

Brigitte Leboucq, décédée le 19 septembre 2017 à Paris

Jeanne Demoment, née Le Berrigaud, décédée le 26 septembre 2017 à l'Île-aux-Moines

Marthe Rio, décédée le 26 septembre 2017 à l'Île-aux-Moines

Anne Gautray, née Gicquel, décédée le 28 septembre 2017 à l'Île-aux-Moines

Annie Délézir née Jan, décédée le 15 novembre 2017 à l'Île-aux-Moines

Odette Tardivaud, née Le Baron, décédée le 23 novembre 2017 à Arpajon

Jacqueline Chenna, née Ollivier, décédée le 11 décembre 2017 à l'Île-aux-Moines

## Hommage à une enfant d'Îloise

Jeanne Michel née David, petite-fille du Capitaine J.M. Créquer (maire de l'île entre 1935 et 1942), décède à Nantes, le 4 mai dernier, 2 jours après ses 81 ans, dont elle ne voulait pas entendre parler, alors on la laissa dormir...

En 2001, lors du premier mandat de Jean Pressard, cette retraitée de l'Éducation Nationale, qui avait œuvré pour l'égalité des chances au collège, décide de redonner vie à la « Gazette de l'Île aux Moines », créée par André Dalido en 1973 et dont la publication s'achève dans les années 80. Celle-ci faisait son régal, lorsque, loin de l'Île, elle la recevait par abonnement. C'était un peu d'Izenah qui entrait en région rouennaise puis parisienne. Lorsque, au début des



années 2000, elle s'installe quelques années sur l'île, lui vient aussi l'idée de raviver la mémoire des habitants, jeunes et vieux, à l'occasion de rencontres régulières qu'elle appelle les "Bistrots". Lieux hauts en couleur, sur l'île comme ailleurs, aptes à délier les langues les plus timides et à redonner vie aux souvenirs les plus croustillants, ils rassemblent régulièrement les bonnes volontés conteuses, et favorisent l'évocation d'un passé que l'on oubliait trop. Elle en fait sa mission !

C'est que Jeannette aime les gens et leur parlé typique. Prof de lettre dynamique, elle connaît les évolutions des langues et navigue aisément entre grande littérature et dialectes locaux. Elle déteste ce qui est figé et « manifeste » pour la réforme de l'orthographe et contre le redoublement des élèves. Il lui fallait aller de l'avant, revisiter le monde sans oublier le passé pour mieux être témoin de son évolution.



*Ronde des soeurs Créquer devant Ker Anna, la maison familiale.*

Chère mère, même si tu ne t'es jamais mise en avant, nous savons que tu es l'instigatrice, de la deuxième Gazette de l'Île aux Moines, où tu collabores durant 12 ans et de l'Association « Le Livre de l'Île », qui a édité 2 tomes, « Jadis » et « Naguère » : cette somme impressionnante de témoignages, d'articles de chercheurs et de documents d'archives garderont à jamais pour nous, tes filles, l'empreinte de ton goût pour la culture, de ta curiosité créative et altruiste. Tu as su rassembler autour de toi les plus belles plumes et volontés. Nous te laissons à présent la parole, JMD (Jeanne Michel-David).

*Anne & Cécile*



## Le peintre Louis Garin

J. M-D (2006)

Quand j'étais adolescente, mon père m'emmenait souvent « regarder Monsieur Garin ».

C'était l'expression consacrée pour traduire ces moments de grâce où l'artiste acceptait notre compagnie.

Il plantait son chevalet à Brouël, dans une rue de l'île, au Guéric ou bien sous une glycine exubérante, à moins que ce ne soit dans la pièce la mieux éclairée de sa maison de vacances. Nous pouvions rester des heures à le voir donner naissance à sa vision de l'île. Nous le regardions « regarder » le monde pour nous.

J'étais toujours sous le charme de ses toiles aux tons frais, pastels, qui prenaient corps sous nos yeux, les paysages de l'île étaient toujours chantants, ses bleus, ses roses, ses blancs me plongeaient dans un monde de bonheur. Les Hoises en coiffes dévalaient la rue de l'ancienne boucherie, ou longeaient le mur proche de l'église. Une toile, plus ancienne, de la fin des années 30, représentant l'intérieur du café de Mme Labousse, m'avait frappée lorsque je l'avais découverte chez mon cousin en Angleterre... Des tons plus chauds, des marrons, des bleus et des verts foncés, beaucoup plus sombres que les couleurs de ses extérieurs. Des silhouettes stylisées superbes. Un autre Garin, pour moi qui ne connaissais que celui du dehors... Il avait offert cette toile à mon oncle Norman E. Smith, l'un des amis anglais qu'il fréquentait avant la guerre.

« L'intérieur du café Labousse » s'expose désormais dans une maison de Portsmouth.

Nous allions donc le « regarder » peindre l'été à l'île, mais aussi l'hiver au Val d'Izé près de Rennes, dont j'ai gardé le souvenir de l'immense verrière sous laquelle s'alignaient ses toiles, parmi lesquelles nous en choisissons une...

De lui, j'ai aussi pris le goût des poutres décorées. Il peignait des fleurs partout ! C'était le peintre de la joie de vivre, la vaste cuisine du Val d'Izé faisait penser à celle de Monet à Giverny.

Que sont devenues les fresques qui dansaient sur les murs d'un des salons de San Francisco jusqu'à la fin des années 50 ?

Louis Garin était né à Rennes en 1888 et il est mort au Val d'Izé en 1959.

Il louait dans divers lieux de l'île, notamment près de chez Félix, la maison des trois sœurs Chrétien, en bordure de l'Eternité. Le haut de la « porte-cochon » (c'est ainsi qu'on nommait à l'île aux Moines ces portes qui ouvraient par moitié, pour permettre jadis, de lancer la nourriture aux cochons sans sortir) était toujours ouvert et nous entrions, attirés par les odeurs de peinture et d'huile de lin...

Louis Garin a peint un peu partout en Bretagne, mais il aimait profondément notre île à laquelle il a fait une véritable fête picturale !

Il était le père du Dr Garin.



## Béatrice Quéré

J. M-D (2007)

Qui ne connaissait Béatrice à l'île aux Moines ? Son sourire, sa grande disponibilité, sa gentillesse, la gaieté de ses vêtements : nous n'avons pas oublié.

Non seulement tous la connaissaient, mais elle connaissait chacun par son nom \_ ou presque ! Elle savait les filiations !

Je crois bien que c'est par elle que j'ai pris conscience du règne du matriarcat à l'île aux Moines. Mon père ayant épousé une demoiselle Créquer, Béatrice l'appela longtemps « Monsieur Créquer ». Quant à mon mari, il prit, chaque fois qu'il allait quérir cigarettes et journaux, le nom de mon père, et fut de longues années « Monsieur David »... Il en va souvent ainsi dans les îles, c'est le sort des pièces rapportées par les femmes : il faut s'y faire !

Toujours est-il que Béatrice était un aimable centre de gravité de notre île et que nous allions « chez Béatrice » avant que d'aller au Crialés...

Née à l'île en 1923, elle commença dès 1948 à vendre des fruits et légumes, du cidre, du vin, pour les quelques estivants qui prenaient leurs habitudes d'été. Le commerce prit très vite de l'extension, les locaux durent s'agrandir, et nous connaissons la suite de l'histoire ! Béatrice et Eugène Quéré achetèrent la licence du « Bar-Tabac » en 1970. Il devint le « Crialés » et Béatrice le tint jusqu'en 1989, année où sa petite fille Barbara lui succéda.

Elle raconte, dans les quelques feuillets qu'elle a laissés, combien elle aimait cette « fonction » qui lui permettait de connaître tout le monde, d'avoir des échanges riches et chaleureux avec chacun, de « rendre service », le grand mot ! : c'est, sans aucun doute, la partie de sa vie qu'elle a préférée...

Dès 1973, elle se lança dans l'aventure de la « gazette » avec André Dalido et Simone Court, assistée de son époux Eugène Quéré.

Ce merveilleux bulletin municipal mensuel ou bimestriel, était le lien entre les Ilois d'ici ou d'ailleurs. Y contribuaient nombre de « bonnes plumes », chroniqueurs, chercheurs, érudits, passionnés du passé de notre île. Ils ont laissé un trésor que notre Livre tente de rendre accessible. Béatrice en était l'une des chevilles ouvrières, elle en assurait, avec l'aide d'Eugène (qui timbrait !) la distribution à l'île, en France, et même dans le monde !

Cette fameuse gazette sert tout simplement de fondations à notre Livre de l'île. Excusez du peu ! Rendons hommage à cette petite grande Dame toute menue mais néanmoins si pleine de charisme et d'autorité !

Elle nous a quittés en 1999 et l'île n'a plus jamais été comme avant.

## Une Réserve Communale de Sécurité Civile opérationnelle

Créée en 2009, la Réserve Communale de Sécurité Civile somnolait jusqu'en fin 2016, puis elle reprit vie. À quoi ça sert ? Nous sommes une équipe de volontaires bénévoles aptes à apporter un soutien et une assistance en cas de crise :

- Aider les pompiers lors des incendies, afin qu'ils concentrent leur action à éteindre le feu,
  - Les aider au brancardage des blessés,
  - Aller chercher des renforts extérieurs au port,
- Mais aussi :
- Sensibiliser les îlois face aux risques naturels, technologiques et sanitaires,
  - Soutenir et assister la population en cas de sinistre important,
  - Participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Communal de Sauvegarde,
  - ...

Et, plus généralement, répondre à toute sollicitation de la commune pour toute action (périmètre de sécurité, etc. ...) qui libérerait les pompiers et les services municipaux, et ainsi leur permettrait de se consacrer à leur tâches en cas de crise.

Alors, nous nous sommes organisés.

Chaque semaine, chacun son tour, l'un(e) d'entre nous est dépositaire du téléphone d'astreinte : le maire ou les pompiers peuvent ainsi nous solliciter.

Il a sonné trois fois l'été dernier : un incendie à Brouël, vite éteint par les pompiers de Vannes arrivés en bateau, un brancardage dans la Grimpette, et un test du commandant des pompiers pour voir si c'était opérationnel ! Et aussi une fois en octobre, pour un autre brancardage dans le bourg.

Et nous nous formons. Nous avons ainsi appris avec les pompiers d'ici à dérouler les tuyaux et les brancher aux poteaux et bouches d'incendie : gare à la pression !

Sept d'entre nous avons déjà été formés aux gestes de Premiers Secours : désobstruer les voies aériennes (ah ! les grandes claques dans le dos), compresser les hémorragies sanguines (alors on le pose ou non le garrot ?), réanimer avec

le défibrillateur et la compression thoracique et le bouche à bouche (bof sur le mannequin), ... et bien d'autres choses encore.

En février, nous avons pris en charge la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde, avec le concours de quelques élus, des services municipaux, des pompiers îlois et de la préfecture.

Nous ne sommes pas à l'abri d'un risque majeur, une grande tempête avec une submersion, une pollution maritime, une canicule ou encore un grand froid : alors autant savoir bien déclencher l'alerte, savoir qui doit faire quoi, identifier les moyens matériels et humains à mobiliser (les solidarités îloises), les personnes vulnérables.... Il ne reste plus qu'à faire un exercice pour voir si ça fonctionne.

Nous avons aussi rédigé des consignes individuelles de sécurité : ça peut paraître ballot, mais ça va mieux en l'écrivant, boire beaucoup quand il fait très chaud, attendre la fin de la tempête pour sortir, ...

En novembre et en deux séances, les commerçants à leur demande ont été initiés aux gestes de premiers secours en cas d'obstruction des voies aériennes, d'arrêt cardio-respiratoire, d'hémorragies, de perte de connaissance, ... Il est prévu de refaire des mini formations pour ceux et celles qui le désirent au printemps : s'inscrire à la mairie.

Et ne pas hésiter à appeler le SAMU (le 15), les Sapeurs-Pompiers (le 18), le CROSS Étel (le 196) : la chaîne des secours se mettra en place.

*Benjamin, Benoît, Édouard, Emmanuel, Gilles, Guy, Hervé, Jean-Luc, Jean-Pol, Marine, Maryse, Morgane, Pascal, Stéphane, Stéphanie, Sylvaine.*

Vous pouvez nous rejoindre : pour participer à la Réserve Communale, il n'y a pas de critère particulier de recrutement, de condition d'âge ou d'aptitude physique.

Contact : [mairie@mairie-ileauxmoines.fr](mailto:mairie@mairie-ileauxmoines.fr)



## Vélos et carrioles ventouses

À fin de faciliter le stationnement quotidien des vélos des collégiens, lycéens, et des personnes qui travaillent sur le continent, une action de repérage et d'enlèvement des vélos ventouses sous les auvents au port va être menée prochainement.

Tout vélo qui n'aura pas été bougé pendant 1 mois sera enlevé par les services municipaux, et tenu à disposition de son propriétaire. Une même action sera menée pour les carrioles. Vous serez prévenus de cette action par affichage, sous les auvents, dans les vedettes de passage, sur les panneaux d'affichage.



### Les Insulaires



Nous partîmes 104 et revînmes enchantés de la (re)découverte, d'une île en même temps lointaine et proche de l'Île-aux-Moines.

Lointaine, car les 185 kms sous bonne pluie nous ont paru longs ;

proche, pour nos points communs : traversée rapide, les vélos et carrioles à l'arrivée, la poussette de marché qui sert de valise, le taxi (qui est un train) collectif, les maisons aux volets fermés pour l'hiver, la végétation étonnante, .....

Se promener sur l'île, faire le tour des stands, participer aux conférences, profiter de tous les concerts et animations, le tout en trois jours, demanderait d'avoir le pouvoir de se démultiplier.

Alors je ne vous ferai pas le compte-rendu du Festival des Insulaires 2017 : c'était juste TRÈS BIEN, bravo Bréhat et vive Groix qui prend la relève les 28, 29 et 30 septembre prochains.

Sans vouloir me lancer dans le catalogue des comparaisons et des questions qu'elles soulèvent, l'une d'elles touche à notre réflexion sur le "trop" de voitures sur notre île à nous.

Que tout le monde circule à pieds ou à vélo, c'est tout simplement génial. On laisse un peu de la civilisation derrière soi, on reste jeune et agile, il n'y a pas la pétarade des scooters, et l'île n'est pas décorée de voitures en stationnement. Les taxis, eux, sont remplacés par un petit train, comme ceux qui font des visites touristiques, avec derrière lui le fourgon à bagages, le tout tiré par un tracteur. L'île, aux maisons bien protégées derrière de hauts murs, est comme préservée des envahisseurs. Cela fait rêver, c'est insolite et tellement dépaysant mais, en pratique ? Certains d'entre-nous qui ne pouvaient se déplacer par leurs propres moyens vous diront comme cela a compliqué leur week-end.

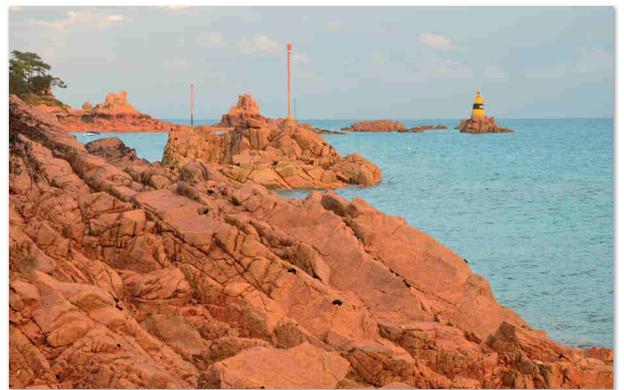
Je suis revenue m'interrogeant " trop de voitures c'est trop ! Mais, pour le quotidien des résidents permanents zéro voiture n'est-ce pas aller trop loin ? ".

Comme en toute chose, il devrait falloir raison garder.

*Christine Dufourmantelle*



*L'Île-aux-Moines à Bréhat*



*Course d'escargots : une animation parmi d'autres.*



## Séance du 30 juin 2017

Présents : Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo, Hubert O'Neill, Gildas Poulouin, Danielle Feneux, Catherine Le Roux, Michèle Le Texier, Martine Marion

Absents excusés : Philippe Le Bérigot, Laure Pedezert-Renaux, Christophe Tattevin, Christine Dufourmantelle, Régis Talhouarne, Ronan Mérini

Philippe Le Bérigot a donné pouvoir à Joël Bouf, Laure Pedezert-Renaux a donné pouvoir à Marie-Paule Bellégo, Christine Dufourmantelle a donné pouvoir à Hubert O'Neill, Christophe Tattevin a donné pouvoir à Martine Marion, Régis Talhouarne a donné pouvoir à Gildas Poulouin

Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 7 juin 2017.

### Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017

Mise en place du bureau électoral : Joël BOUF, premier Adjoint remplace le Maire en application de l'article L.2122-7 du Code général des Collectivités Territoriales a ouvert la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a dénombré 8 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.212-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Danielle Feneux, Hubert O'Neill, Michèle Le Texier, Gildas Poulouin.

Mode de scrutin : Joël Bouf a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu. Il a indiqué que conformément aux articles L. 284 et L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants. Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées. La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrage requis.

Déroulement du scrutin : Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin

que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

#### 1°) Élection des délégués : Résultats du 1<sup>er</sup> tour

Nombre des conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 13

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés (= votants – nuls) : 13

Majorité absolue : 7

Nom et prénom des candidats et nombre de suffrages obtenus : Joël Bouf (13), Marie-Paule Bellégo (13), Philippe Le Bérigot (13)

Proclamation de l'élection des délégués :

- Joël Bouf a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.
- Marie-Paule Bellégo a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.
- Philippe Le Bérigot a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.
- Joël Bouf a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants.

#### 2°) Élection des suppléants : Résultats du 1<sup>er</sup> tour

Nombre des conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 13

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés (= votants – nuls) : 13

Majorité absolue : 7

Nom et prénom des candidats et nombre de suffrages obtenus : Hubert O'Neill (13), Michèle Le Texier (13), Gildas Poulouin (12), Christine Dufourmantelle (non candidate) a obtenu un suffrage.

Proclamation de l'élection des délégués :

- Hubert O'Neill a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.
- Michèle Le Texier a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.
- Gildas Poulouin a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour), puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Le scrutin est clos à 18h50. Les procès-verbaux sont rédigés immédiatement, les résultats sont envoyés par mail à la Préfecture du Morbihan.

*La séance est levée à 19h00.*

## Séance du 18 septembre 2017

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo, Gildas Poulouin, Danielle Feneux, Laure Pédezert-Renaux, Christophe Tattevin, Christine Dufourmantelle, Michèle Le Texier, Régis Talhouarne

Absents excusés : Martine Marion, Hubert O'Neill, Catherine Le Roux, Régis Talhouarne (point n°1)

Martine Marion a donné pouvoir à Gildas Poulouin, Hubert O'Neill a donné pouvoir à Joël Bouf

Gildas Poulouin est élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 30 juin 2017.

Le Maire précise que le point qui concerne l'étude paysagère est reporté au prochain conseil.

### **École : mise à disposition d'un agent communal auprès de l'OGEC**

Le Maire indique qu'une convention avec l'OGEC de l'école St-Joseph de l'Île-aux-Moines a été signée pour la mise à disposition d'un agent communal pour l'année scolaire 2016-2017.

Afin d'assurer la garderie au sein de l'école Saint-Joseph, il est proposé de reconduire cette convention pour l'année 2017-2018 et de mettre à disposition un agent communal (Christiane Névo) à hauteur de 6h00 hebdomadaires (hors période de vacances scolaires) à compter du 4 septembre 2017 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017-2018.

Les modalités financières de cette mise à disposition sont les suivantes : la commune continue à verser la rémunération de l'agent mis à disposition. L'OGEC remboursera intégralement le coût de l'agent à la commune.

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition et autorise le Maire à reconduire la convention de mise à disposition et tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **Subvention à Bretagne Sud Habitat pour permettre la réalisation du programme locatif social du Bocéno**

Le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité d'envisager la construction de 2 logements locatifs sociaux dans le programme Villas Marine situé au Bocéno à l'Île-aux-Moines. Bretagne Sud Habitat, Office Public de l'Habitat du Morbihan, situé 6 avenue Edgar Degas à Vannes a acquis en VEFA 2 logements locatifs sociaux auprès du Promoteur CEFIM. L'office en assure ensuite la gestion et l'entretien sans intervention de la Commune.

Dans le cadre du dispositif d'aide au financement PLUS et PLAI, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération accorde une aide pour accompagner la production de logements locatifs sociaux. Cette aide est conditionnée à la participation de la commune sous forme de versement à Bretagne sud Habitat d'une subvention d'un montant de 10 902 euros correspondant à une participation de la commune au moins égale à 25% du différentiel de TVA de l'opération (différence entre la TVA à taux normal et à taux réduit pour le logement social).

Le Conseil Municipal approuve la subvention de 10 902 euros à Bretagne Sud Habitat et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **Subvention exceptionnelle à l'association Île-aux-Moines Pašman**

26 îliens de Pašman séjournent sur l'île du 17 au 23 Septembre. L'association organisatrice de l'accueil sollicite une subvention exceptionnelle pour lui permettre de faire face aux manifestations de cet accueil. N'ayant pas sollicité de subvention de fonctionnement pour l'année 2017, le Maire soumet au conseil municipal une subvention exceptionnelle de 1000 euros.

Le Conseil Municipal approuve la subvention de 1000 euros pour l'association Île-aux-Moines-Pašman et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **Don de soutien aux victimes antillaises de l'ouragan Irma**

Les Antilles ont été rudement frappées par l'ouragan IRMA. En particulier les îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin ont subi des dégâts importants. Le Maire propose au Conseil Municipal de voter un don de 1500 euros. Afin de s'assurer de l'efficacité de l'aide, il est proposé de l'attribuer à la collectivité d'outre-mer de Marigot sur l'île de Saint-Martin.

Le Conseil Municipal approuve la subvention de 1500 euros qui sera versée à Marigot de Saint-Martin ou à une association humanitaire et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **Conditions d'utilisation de la zone d'échouage des bateaux dans l'anse du Lério**

Le Golfe du Morbihan est très attaché à ses bateaux traditionnels et à leur mise en valeur. Une grève comme celle du Lério, protégée des vents dominants, constitue un endroit favorable pour l'échouage et le béquillage de ces bateaux bois à quilles longues, construits à une époque où les ports en eau profonde étaient rares. La Compagnie des Ports du Morbihan confie à la commune du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars la gestion de la zone d'échouage du Lério. Il est proposé de réserver les places situées entre le Petit Pont et « Chez Charlemagne » aux bateaux inscrits ou pouvant être inscrits au Patrimoine Maritime. Le reste de la Grève pourra convenir à des monocoques conçus pour le béquillage.

Le Maire propose au Conseil Municipal les conditions suivantes : être titulaire d'un mouillage autour de l'Île aux Moines (UAPIM ou Compagnie des Ports) et fournir l'acte de francisation du bateau et d'une attestation d'assurance au nom du propriétaire. L'occupation se fera à titre gracieux, l'amarrage demeurera à la charge de l'utilisateur avec une possibilité d'emboîser sur la ligne de mouillage.

Le Conseil Municipal approuve les conditions d'obtention et d'utilisation de la zone d'échouage de l'anse du Lério comme indiquées ci-dessus.

## **Golfe du Morbihan Vannes Agglomération : renouvellement de la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme**

Considérant que l'instruction des autorisations d'urbanisme nécessite pour la commune de s'entourer de moyens pour instruire les demandes et dossiers correspondants ;

Considérant que la commune peut, par voie de convention, confier cette mission à un Établissement Publics de Coopération Intercommunale ;

Considérant que Golfe du Morbihan Vannes Agglomération instruit pour le compte de la commune depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009 les autorisations d'urbanisme ;

Considérant que compte tenu de la création de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, il convient de renouveler ladite convention ;

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et l'arrêté municipal donnant délégation de signature aux agents chargés de l'instruction des demandes.

## **Golfe du Morbihan Vannes Agglomération : renouvellement de la convention d'adhésion au conseil en énergie partagée**

Le Maire indique au Conseil Municipal que La convention d'adhésion au Conseil en Énergie Partagée (CEP) signée avec Vannes Agglo le 2 novembre 2015 prend fin au 31 décembre 2017. En raison de la fusion et du changement de nom de la communauté d'agglomération, le Conseil Municipal doit délibérer pour la poursuite du service. Il rappelle que le CEP est un service qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Il permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes d'agir concrètement sur la gestion de leur patrimoine en mettant en place une politique énergétique sur leur territoire. Les missions principales du CEP sont d'assurer le suivi et l'analyse des consommations de fluides, notamment au travers d'un bilan énergétique annuel (consommations, émissions de CO<sub>2</sub>, préconisations d'actions ou de travaux), d'assurer des diagnostics thermiques de bâtiments, et d'accompagner des projets de construction neuve ou de rénovation sur l'aspect énergétique.

Dans le contexte de hausse de consommation et d'augmentation des coûts énergétiques, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération continue de proposer à l'ensemble des communes du territoire la mission du CEP de manière libre et gratuite, sous condition d'une convention (en annexe à la présente délibération).

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la mission de conseil en énergie partagée de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération, de nommer Christophe Tattevin en tant que référent élu et Nadia Joly en tant que référent technicien pour la mise en œuvre de cette mission d'assistance de 4 ans, et d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La séance est levée à 19h15.*

## **Séance du 23 octobre 2017**

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo, Martine Marion, Gildas Poulouin, Danielle Feneux, Christine Dufourmantelle, Michèle Le Texier, Catherine Le Roux, Régis Talhouarne, Hubert O'Neill, Laure Pédezert-Renau (à partir du point n° 2)

Absents excusés : Laure Pédezert-Renau (point n°1), Christophe Tattevin

Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 18 septembre 2017.

### **Passation de l'avenant n°15 au contrat d'association avec l'école Saint Joseph**

Marie-Paule Bellégo ne prend pas part au vote en raison de son poste de présidente de l'OGEC.

Le Conseil Municipal fixe la participation communale pour l'année scolaire 2017-2018 comme suit :

- 6 élèves de classe maternelle X 1 292,65 €
- 15 élèves de classe primaire X 465,24 €

Soit un total de 14 734,50 €,

Et autorise le Maire à signer l'avenant n°15 à la convention du 20 novembre 2002.

### **Aides à caractère social pour l'année 2017-2018**

Marie-Paule Bellégo ne prend pas part au vote en raison de son poste de présidente de l'OGEC.

Le Conseil Municipal fixe le montant des aides sociales comme suit :

- Cantine scolaire : 3,71 € par repas servi. Les fonds seront débloqués sur présentation de justificatifs, ce qui pourrait correspondre à 7119,49 € sur la base de la fréquentation de l'année scolaire passée.
- Garderie : 5000 €

### **Aménagement du Toulpry : plan de financement et sollicitation de subvention**

Le Maire expose que dans la continuité des travaux du boulevard de la Rade, il est proposé d'aménager l'esplanade du Toulpry de bancs et tables de pique-nique en y intégrant la restauration du puits. Il présente au conseil municipal le plan de financement suivant :

#### Nature de la dépense :

Mobilier Puits plantations : ..... 15 812,30 €  
Total : ..... 15 812,30 €

#### Nature de la recette :

Conseil Départemental : ..... 3162,46 €  
Autofinancement : ..... 12 649,84 €  
Total : ..... 15 812,30 €

Le Maire précise que les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant et autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental

### Aménagement du Bindo et de la rue des Escaliers phase 1 : plan de financement et sollicitation de subvention

Le Maire rappelle que la commune a demandé des estimations pour la réalisation des aménagements paysagers et voirie concernant la place du Bindo et la rue des Escaliers. Il propose au Conseil Municipal le plan de financement suivant pour la phase 1 :

#### Dépenses

Nature de la dépense	Montant HT en €
Maîtrise d'oeuvre	14 800,00 €
SPS	1 500,00 €
Travaux	180 000,00 €
Aléas (5 %)	9 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>205 300,00 €</b>

#### Recettes

Nature de la recette	Montant HT en €
Conseil départemental	41 060,00 €
Autofinancement	164 240,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>205 300,00 €</b>

Le Maire précise que les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant et autorise Le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

### Aménagement du Bindo et de la rue des escaliers phase 2 : plan de financement et sollicitation de subvention

Le Maire rappelle que la commune a demandé des estimations pour la réalisation des aménagements paysagers et voirie concernant la place du Bindo et la rue des Escaliers. Il propose au Conseil Municipal le plan de financement suivant pour la phase 2 :

#### Dépenses

Nature de la dépense	Montant HT en €
Travaux	29 000,00 €
Aléas (5 %)	1 450,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 450,00 €</b>

#### Recettes

Nature de la recette	Montant HT en €
Conseil départemental	6 090,00 €
Autofinancement	24 360,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 450,00 €</b>

Le Maire précise que les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant et autorise Le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

### Terrain multisports et piste de skate : plan de financement et sollicitations de subventions

Le Maire rappelle que la commune a demandé des estimations pour la fourniture d'un terrain multisports, d'une piste de skate et la réalisation des plateformes. Il propose au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

#### Dépenses

Nature de la dépense	Montant HT en €
Honoraires	5 000,00 €
Terrain multisports	26 861,65 €
Piste de skate	18 717,60 €
Plateformes	68 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>118 579,25 €</b>

#### Recettes

Nature de la recette	Montant HT en €
État FNADT	47 431,70 €
Région Contrat de partenariat État Région Îles du Ponant	
Département	23 715,85 €
Autofinancement	47 431,70 €
<b>TOTAL</b>	<b>118 579,26 €</b>

Le Maire précise que les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant et autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental, de l'État au titre du FNADT et de la Région dans le cadre de Partenariat État Région Îles du Ponant.

### Toilettes sèches : plan de financement et sollicitation de subvention

Le Maire rappelle que la commune a demandé des estimations pour la fourniture et installation de deux toilettes sèches au Rudel et à Penhap. Il propose au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

#### Dépenses

Nature de la dépense	Montant HT en €
Fourniture et pose	41 194,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 194,00 €</b>

## Recettes

Nature de la recette	Montant HT en €
Conseil départemental	32 955,20 €
Autofinancement	8 238,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 194,00 €</b>

Le Maire précise que les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant et autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

### Précision sur l'utilisation de la zone d'échouage des bateaux dans l'anse du Lério

Par un vote à main levée par 9 voix Pour et 3 absentes, le Conseil Municipal adopte la modification suivante de la délibération n°17-06-06 :

« Il est proposé de réserver les places situées entre le Petit pont et « Chez Charlemagne » aux bateaux inscrits ou pouvant être inscrits au patrimoine maritime. Le reste de la grève sera réservée à des monocoques conçus pour le béquillage ».

### Fixation du taux de promotion 2017 pour l'avancement de grade

Le Maire précise qu'en application de l'article 49 – 2<sup>ème</sup> alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du comité technique, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur. Il indique que les taux de promotion se substituent aux quotas et doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale. Il précise que lorsque l'application d'un taux inférieur à 100% aboutit à un résultat qui ne constitue pas un nombre entier il sera arrondi à l'entier inférieur. Il suggère d'appliquer les critères suivants pour déterminer les taux de promotions : valeur professionnelle, disponibilité budgétaire. Après avoir rappelé que le comité technique départemental a été saisi le 19 septembre 2017 et a émis un avis favorable à l'unanimité, Le Conseil Municipal fixe les taux de promotion 2017 pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune comme suit :

Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	X	Taux fixé par l'assemblée délibérante (en %)	=	Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur
---	---	--	---	---

CADRES D'EMPLOIS & GRADES D'AVANCEMENT	Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	Taux de promotion proposé (en %)	Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5	50	2

## Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal approuve les modifications du tableau des effectifs comme suit :

Service	Cadre d'emplois / Grades	Statuts	Temps de travail	Effectifs
Administratif	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	titulaire	Temps complet	1
	Adjoint administratif	titulaire	Temps complet poste vacant au 1/03/2017	1
	Adjoint administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	titulaire	30/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint administratif	titulaire	17,5/35 <sup>ème</sup>	1
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	titulaire	Temps complet annualisé	1
Littoral	Technicien territorial	titulaire	Temps complet annualisé	1
Police	Gardien Brigadier	titulaire	Temps complet annualisé	1
Technique	Agent de Maîtrise principal	titulaire	Temps complet annualisé	1
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	titulaire	Temps complet annualisé	3
	Adjoint technique	titulaire	Temps complet annualisé	2
	Adjoint technique	titulaire	Temps complet annualisé poste vacant depuis 1/05/2008	1
	Adjoint technique	titulaire	12/35 <sup>ème</sup> annualisé	1
	Adjoint technique	titulaire	12/35 <sup>ème</sup> annualisé	1

La séance est levée à 19h05.

# Doléances et Suggestions

Les poubelles .....ça déborde !!!!!

Des bacs jaunes ont été enlevés à certains endroits où ils restent nécessaires (carrefour du Poulfanc) merci d'intervenir auprès de Vannes-agglo

Demande transmise

La côte face aux îles de Brouël semble appréciée des buveurs de bière qui y laissent bouteilles et canettes vides, parfois même des fûts. Pour la sécurité de tous, des riverains ramassent et aimeraient trouver des poubelles à proximité.

Nous ne pouvons techniquement pas multiplier les points de collecte, et il faut prendre le pli de ramporter ses déchets. Merci à ceux qui le font pour les autres.



Pourrait-on améliorer l'environnement visuel de la déchetterie par des bacs contenant arbres ou fleurs, comme cela était prévu dans le projet ?

Le projet a été modifié pour faciliter l'ouverture du portail. Nous resolicitons la communauté d'agglomération.

Dépôts sauvages d'encombrants : dommage que les incivilités mettent à mal la propreté de l'île. Chacun doit se sentir concerné.

Nous ne pouvons que souscrire à cette remarque !

Murs mal entretenus, végétation "débordante" de propriétés riveraines, gênent la circulation et risquent de provoquer des dégâts tant matériels que corporels (rue du Rest)

Doléance transmise, comme à l'habitude, au policier municipal pour relance des propriétaires



La commune pourrait-elle construire des terrains de tennis découverts et ouverts à tous ?

Oui, elle le pourrait mais a aujourd'hui d'autres priorités financières

Bravo au Centre de loisirs, ses activités, son équipe d'animation

Merci !

Bravo pour ses tarifs pour les uns .....

....mais aussi haro sur ses nouveaux tarifs pour d'autres : " le centre de loisirs fonctionne l'été grâce aux résidents secondaires qui ne sont pas des " vaches à lait "

" comment expliquer une telle augmentation du prix des activités extérieures ? "

Le but du Centre de loisirs n'est pas le profit, mais la prise en charge le mercredi et pendant les vacances des enfants dont les parents travaillent. Ses tarifs sont établis en collaboration et avec l'accord de la CAF du Morbihan. Qu'il profite aux vacanciers c'est un des souhaits de la mairie, mais pour maintenir cette offre coûteuse pour la commune, il convenait de réajuster les tarifs qui ne tenaient pas compte des surcoûts liés à l'insularité.

Voitures et 2 roues à moteur :

"il faut trouver une solution, cette île merveilleuse est en train de perdre sa magie et sa tranquillité"

"pourquoi passer ses vacances sur une île si on ne peut se passer du confort de la ville"

"attend-on l'accident pour installer des ralentisseurs ?"

"quel futur pour l'île si ses estivants osent rouler en voiture plutôt que vouloir préserver les richesses de l'île ?"

"faire le choix d'habiter sur cette île implique d'accepter les contraintes inhérentes à ce choix"

Comme il a été écrit dans ces pages, le problème de la circulation sur l'île est épineux. Rêvons du jour où chacun s'engagera à prendre sa part pour le résoudre.



Pourrait-on installer une horloge extérieure à la mairie ?

Montres, téléphones mobiles égrènent le temps...  
Vivre sur l'île n'est-il pas une incitation à le suspendre ?

On ne peut rien récupérer à la déchetterie, pourrait-on aller vers l'organisation d'un recyclage des objets (boîtes "à donner", boîtes à livres par exemple) ?

"Recycleries", "ressourceries" sont très généralement mises en place par des associations. Y'a plus qu'à.....

Félicitations pour la propreté des toilettes, ce travail "fait honneur au tourisme français"

..... et honore les agents qui réalisent cette tâche indispensable!

"Merci pour le nettoyage des plages" (c'était en juillet), a contrario "la plage du Goret couverte d'une épaisse couche d'algues donne une mauvaise image de l'île" (c'était fin septembre)

Le flux et le reflux, les vents, sont des partenaires naturels mais peu prévisibles. Nous ne pouvons assurer le nettoyage des plages tout au long l'année.

### Rappel : réglementation sur le bruit

Les occupants et utilisateurs de locaux privés doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités. À cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

En outre, les bruits provenant de l'utilisation d'engins de travaux publics dont le fonctionnement génère un niveau sonore entraînant des nuisances pour le voisinage sont interdits pendant les mois de juillet et août à l'exception pendant le mois de juillet des tranches horaires suivantes : de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h.



### Ligne de bus TIM : Port-Blanc / Auray



L'arrêt « Port-Blanc » de la ligne 6 TIM vers Auray n'est desservi que durant l'été.

Durant cette période, il est à noter que cet arrêt est desservi uniquement sur réservation : le client doit appeler une centrale de réservation au 0 800 01 01 56 (N° Vert gratuit depuis un poste fixe ou un mobile) au plus tard la veille de son déplacement avant 17h00 ou le vendredi avant 17h00 pour un déplacement le lundi.

Nous mettrons les horaires d'été 2018 en ligne sur le site de la commune dès qu'ils paraîtront.

### Notre Réserve Communale de Sécurité Civile nous conseille ...

#### Consignes en cas de tempête

Avant	Pendant	Après
<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'informer des risques, du niveau de vigilance et des consignes en mairie</li> <li>• S'informer des coefficients et heures de marées (BM-PM), de la vitesse et de la direction du vent</li> <li>• Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être endommagés</li> <li>• Prendre contact avec ses voisins et s'organiser avec eux</li> <li>• Signaler son départ et sa destination à ses proches</li> <li>• Si situé en zone d'aléa « submersion marine », prendre ses précautions face à de possibles inondations</li> <li>• Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable et de nourriture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rester chez soi en fermant portes et fenêtres</li> <li>• Surveiller la montée des eaux</li> <li>• Limiter ses déplacements</li> <li>• Limiter sa vitesse sur route en particulier si le véhicule est sensible au vent</li> <li>• Ne pas aller chercher ses enfants à l'école</li> <li>• Ne pas se promener en forêt</li> <li>• Être vigilant aux chutes d'objets divers</li> <li>• Ne pas intervenir pas sur les toitures</li> <li>• Écouter les stations de radio locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les consignes</li> <li>• Informer les autorités de tous dangers</li> <li>• Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques</li> <li>• S'assurer qu'aucun objet menaçant n'est susceptible de tomber</li> <li>• Couper les branches et arbres qui menacent de s'abattre</li> <li>• Ne toucher en aucun cas les fils électriques tombés au sol</li> </ul>

### Fêtes et manifestations 1<sup>er</sup> trimestre 2018

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
Samedi 30/12	Projection festival de la voile	Salle annexe - 17h	ANIM
Lundi 1 <sup>er</sup> /01	Vin chaud	Salle annexe - 17h30	Comité des Fêtes
Vendredi 2/02	Chandeleur	Salle annexe - 19h	Comité des Fêtes
Samedi 10/02	Repas des chasseurs	Salle polyvalente	ACCA
Dimanche 22/04	Bric-à-brac	Place du Marché	APEL
Les 27 & 28/04	Théâtre "Un air de famille"	Salle annexe - 20h	Compagnie du Caillou
Dimanche 20/05	Régate du Bois d'Amour		ANIM
Dimanche 3/06	Régate du Goret		ANIM
Dimanche 24/06	Fête de la Saint Jean (barbecue géant...)	Place du Drehen	Comité des Fêtes
Samedi 30/06	Repas de fin d'année de l'école	Place du Marché	APEL

# Activités proposées sur l'Île-aux-Moines

	Type d'Activité	Contact	Périodicité	Horaires
J E U N E S	Centre de Loisirs (4 à 17 ans)	<b>Service Jeunesse de la mairie</b> www.mairie-ileauxmoines.fr Anne-Cécile Joubaud - 02 97 26 37 19 service.jeunesse@mairie-ileauxmoines.fr	Période scolaire : les mercredis Vacances scolaires (sauf Noël) : du lundi au vendredi	de 13h30 à 17h30 de 9h à 12h et/ou de 14h à 17h
	Modern Jazz à partir de 4 ans	<b>Izen'arts</b> Marine Montoriol - 06 82 66 55 58	Sauf vacances scolaires : les samedis	initiation 4 à 6 ans : de 10h à 12h 7 à 10 ans : de 16h45 à 17h45
	Badminton à partir de 6 ans	<b>ASI - Pascal Mouchot</b> - 02 97 26 33 52	Toute l'année, le mardi	de 18h à 19h15
	Kin-Ball	<b>KCI - Armand Plessis</b> - 06 07 84 99 52	Sauf juillet, août, septembre : les samedis	de 10h à 12h
	Activités nautiques	<b>Service Jeunesse de la mairie (47° Nautik)</b> www.mairie-ileauxmoines.fr Anne-Cécile Joubaud - 02 97 26 37 19 service.jeunesse@mairie-ileauxmoines.fr	Vacances scolaires d'été	Stages de 5 x 2 heures Matin ou après-midi suivant niveau
		<b>Caseneuve Maxi Catamaran</b> www.caseneuvemaxicatamaran.com Aubin Caseneuve - 06 82 69 38 13	Vacances de printemps et d'été	Stages de 5 x 2 heures ou cours particuliers (découverte milieu marin / voile / planche à voile) Matin ou après-midi suivant niveau
		<b>Jeunesse et Marine</b> - 01 53 38 30 70 www.jeunesse-et-marine.org	Vacances de printemps, d'été et d'automne	Stages 5 jours avec ou sans hébergement (7 à 17 ans)
Formation BAFA	<b>Service Jeunesse de la mairie</b> (voir ci-dessus)	Vacances scolaires sauf Noël	Stages pratiques seulement	
	<b>Jeunesse et Marine</b> (voir ci-dessus) (+ monitorat fédéral de voile)	Vacances de printemps, d'été et d'automne	Stages théoriques, pratiques et qualification voile	

	Type d'Activité	Contact	Périodicité	Horaires
T O U S Â G E S	Futsal en tournoi	<b>ASI - Pascal Mouchot</b> - 02 97 26 33 52	Vacances d'été : les jeudis	à partir de 17h
	Badminton en tournoi	<b>ASI - Pascal Mouchot</b> - 02 97 26 33 52	Des vacances de printemps à septembre : les mardis	17h
	Tennis loisir (en salle)	<b>ASI - Pascal Mouchot</b> - 02 97 26 33 52	Toute l'année : les jeudis	de 18h30 à 20h30
		<b>Mairie</b> - 02 97 26 37 19	Vacances d'été, possibilité de location de salle	les mercredis et vendredis à partir de 17h

	Type d'Activité	Contact	Périodicité	Horaires
A D U L T E S	Améliorer son anglais	<b>EasyLang</b> - André Lauer - 02 97 26 38 44	Sauf vacances scolaires : les mardis	de 17h à 18h30
	Entraîner sa mémoire	<b>Remue-Méninges</b> Danielle Feneux - 06 09 76 01 11	Octobre à Noël et mars à fin mai : les mercredis	de 15h à 16h
	Théâtre	<b>Yiam (Compagnie du Caillou)</b> Soizic Besse - 02 97 26 32 75	Toute l'année	lundi 18h et mardi 20h30
	Activités manuelles et jeux de société	<b>Club des Sages</b> Annick Soulat - 02 97 26 36 62	Toute l'année	Activités manuelles : mardi 14h30 Jeux de société : jeudi 14h30
	Exposer ensemble	<b>Couleurs du Temps</b> Michèle Le Texier - 02 97 26 33 72	Toute l'année	
	Danses celtiques	<b>Korollerien Izenah</b> Yanne Riguidel - 02 97 26 37 06	Sauf vacances d'été et de Noël : les jeudis	à 17h
	Modern jazz à partir de 14 ans	<b>Izen'arts</b> Marine Montoriol - 06 82 66 55 58	Sauf vacances scolaires : les samedis	de 14h30 à 15h30
	Stretching à partir de 14 ans	<b>Izen'arts</b> Marine Montoriol - 06 82 66 55 58	Sauf vacances scolaires : les samedis	de 11h à 12h
	Gymnastique féminine	<b>Association de Gym Féminine</b> Sylvaine Guichard - 06 83 06 42 34	Toute l'année	Lundi de 14h30 à 15h30 Mardi de 10h à 11h Mercredi de 18h à 19h
	Pilates	Sylvaine Guichard - 06 83 06 42 34	De septembre à juin	Lundi et vendredi de 17h à 18h et de 18h à 19h
			Juillet / Août	Lundi de 17h à 18h Vendredi de 18h à 19h
	Cardio / musculation	<b>ASI - Pascal Mouchot</b> - 02 97 26 33 52	Toute l'année	du lundi au vendredi de 17h à 19h
	Badminton loisir	<b>ASI - Pascal Mouchot</b> - 02 97 26 33 52	Toute l'année	mardi et dimanche de 18h à 19h15
	Boules	<b>Les Boulistes</b> Gérard Le Texier - 02 97 26 33 72	Toute l'année	
	La Chasse	<b>ACCA</b> - Guy Oliéro - 02 97 26 32 95	Période d'ouverture de la chasse	
Activités nautiques	<b>Caseneuve Maxi Catamaran</b> www.caseneuvemaxicatamaran.com Aubin Caseneuve - 06 82 69 38 13	Vacances de printemps et d'été	Stages de 5 x 2 heures ou cours particuliers (voile, planche à voile)	

